Saint SULPICE et CAMEYRAC

Bulletin Municipal • Janvier 2017

n°117

le Smile est arrivé !

Espace Ados 11/17 ans

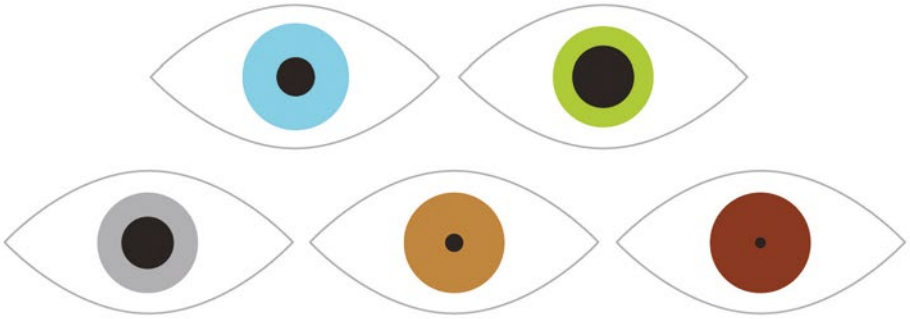

Chez B&C Opticiens, vos yeux seront toujours plus précieux que vos lunettes.

Les Opticiens Libres c'est un réseau d'opticiens indépendants, reconnus spécialistes de la santé et libres de tous leurs choix.

OPTICIEN CERTIFIÉ VeriSelect CERTIFICATION DE SERVICES

Les Opticiens Libres se sont engagés dans une démarche qualité certifiée par **VERITAS,** organisme de certification indépendant, pour vous garantir les meilleurs services.

B&C OPTICIENS
21, place Maucaillou
33450 SAINT-SULPICE ET-CAMEYRAC
Tél. : 05 56 30 21 43
www.bcopticiens.com

www.lesopticienslibres.com

Ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h et le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h.

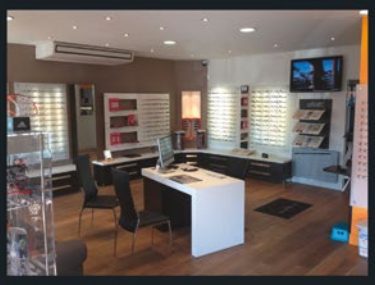

Les Opticiens Libres®
EXPERTS EN SANTÉ VISUELLE

RCS BORDEAUX B 442 762 514 - Photos non contractuelles © Opticiens Rev - R0433

IP-FIX INFORMATIQUE

24 place maucaillou
Saint Sulpice et cameyrac
05.35.54.11.84

VENTE
PARTICULIERS
PROFESSIONNELS

DEPANNAGE
MAINTENANCE
INSTALLATION

CHATEAU
Saint-Sulpice
2000
BORDEAUX
Appellation Bordeaux Contrôlée
MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU
S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450
Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32

Sommaire

- La vie de la commune *p.4*
- Conseils municipaux *p.12*
- Nos écoles *p.29*
- Conseil Municipal Enfants *p.31*
- Nos associations *p.32*
- Environnement *p.36*
- Infos générales *p.37*
- Expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale *p.38*

Directeur de la publication : Pierre Jaguenaud - Rédaction et commission information : Ghislaine Jaurégui - Dépôt légal : à parution - Crédits photos : fotolia.com - Conception graphique et Impression : Sodal
Pour toute correspondance : Pierre Jaguenaud, 21 avenue de l'Hôtel de Ville ou mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr

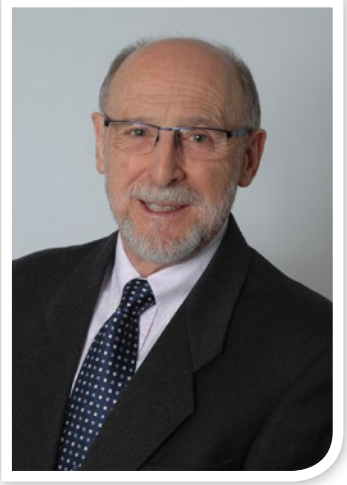

édito

Chères concitoyennes, chers concitoyens

L'année passée restera marquée par des événements horribles et nous nous sommes sentis solidaires avec les victimes : un soir de 14 Juillet et un 26 juillet, des personnes innocentes ont été tuées. Mais nous ne devons céder ni à la peur ni à l'intimidation, nous devons continuer à nous rassembler, à échanger, à vivre ensemble. C'est le sens de notre engagement et de notre programme de manifestations pour 2017.

Après la fête de la Saint Vincent et de nos vignerons, après le Carnaval le 18 Mars, le rassemblement des Saint Sulpice de France aura lieu chez nous. Les Saint Sulpiciens viendront de toutes les régions pour se rencontrer, échanger et découvrir notre belle commune. Les participants logent chez l'habitant et nous serons reçus l'année suivante à notre tour. C'est une belle marque de solidarité et de convivialité que de participer à ces échanges. Si vous ne l'avez déjà fait, il est encore temps de vous inscrire en Mairie.

En 2017 notre commune verra plusieurs projets importants se terminer : mise en accessibilité complète de la Mairie et de plusieurs bâtiments communaux, agrandissement du parking de la place Saint Roch, mise en sécurité de la RD 13, livraison de deux programmes de logements sociaux, ouverture d'un Point-Jeunes : le Smile. Mais déjà nous envisageons le futur et 2017 sera l'année de l'étude et du démarrage d'un nouveau bâtiment pour le centre de loisirs à la Maternelle.

> **« 2017 sera une année avec un patrimoine préservé, une sécurité renforcée, une action culturelle et sportive améliorée, des services rendus à toutes les générations »**

Au niveau de la communauté de communes le projet de piscine va se concrétiser maintenant que les trois derniers conseils municipaux ont voté les statuts.

2017 sera une année avec un patrimoine préservé, une sécurité renforcée, une action culturelle et sportive améliorée, des services rendus à toutes les générations.

En ce début d'année je veux vous redire notre détermination à vous en faire profiter, à être aux côtés de toutes et de tous. Au nom de tous les élus et de toutes celles et ceux qui travaillent avec nous, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux et les plus sincères de bonne et belle nouvelle année.

Votre Maire

Pierre JAGUENAUD

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

Après 900 jours d'un conflit qui n'en finit pas et les énormes pertes occasionnées par les batailles de Verdun et de la Somme en 1916, l'année 1917 marque le début d'une crise morale chez tous les belligérants, russes, allemands, italiens et français.

En France, c'est en avril, lors de la sanglante offensive du Chemin des Dames dans l'Aisne, commandée par le général Nivelle que des unités entières refusent de monter en ligne. Une trentaine de poilus seront fusillés pour l'exemple.

Le 6 avril 1917, les Etats-Unis se rallient à la proposition de guerre de leur président Wilson. Leurs troupes ne seront opérationnelles qu'en octobre 1917 mais déjà un espoir apparaît.....

L'exposition sur le thème des Soldats de Saint Sulpice et Cameyrac Morts pour la France s'est tenue au cours du week-end du 11 novembre dernier. Deux classes de CM1 de l'école du Cèdre Bleu sont venues la visiter.

Les enfants ont manifesté un grand intérêt et beaucoup d'application pour apporter leurs réponses au questionnaire proposé. Ce fut un excellent devoir de mémoire pour cette nouvelle génération.

Guy Benizeau

Ceux de St Sulpice et Cameyrac morts pour la France

1er Quadrimestre 1917

Henri-François PRIOTTON

Il est né le 4 octobre 1895 à St Sulpice et Cameyrac au lieu-dit du Canton, fils de Alexandre PRIOTTON et de Marie DUBOIS. Il exerce la profession de cultivateur.

Il est incorporé le 17 décembre 1914 au 20ème Régiment d'Infanterie de Marmande. Entre le 20 décembre 1914 et le 2 avril 1915, il participe à la bataille de Champagne dans les tranchées. Après avoir combattu sur les collines de l'Artois pendant l'été 1915, il passe au 14ème R.I. de Toulouse le 21 septembre. En 1916, son régiment est engagé dans la bataille de l'Argonne. De novembre 1916 à février 1917, il se trouve dans le secteur de Saint Mihiel puis il participe aux combats du nouveau front en Champagne.

Il est tué à l'ennemi le dimanche 22 avril 1917 à Moronvilliers dans la Marne, à l'âge de 21 ans.

Travaux réalisés dans la commune

▲ L'agrandissement du parking de la place Saint-Roch est bientôt terminé

▲ Construction d'un cheminement pour personnes à mobilité réduite à l'accès du club house du tennis

Illustration de notre premier ouvrage réalisé dans le cadre de notre projet de sécurisation le long de la RD13

Le financement de cet ouvrage a été entièrement pris en charge par la communauté de communes de Saint Loubès dans le cadre de sa compétence de maître d'ouvrage sur les routes intercommunautaires.

Vont s'enchaîner successivement trois autres plateaux permettant ainsi de sécuriser les riverains comme les usagers.

▲ Sécurisation de la RD 13 au niveau de la route Pey de Bos et de l'allée de la Pépinière

Travaux réalisés par nos employés

▲ Curage des fossés

▲ Réfection d'un chemin rural vers la route de La Borde

Ateliers mémoire pour nos aînés

Dans le cadre du PEPS EUREKA (**P**rogramme d'**E**ducation et de **P**romotion de la **S**anté) quelques uns de nos aînés ont pu assister, le dernier trimestre 2016, à dix séances hebdomadaires de 2h, consacrées à la mémoire, animées par Anne-Laure Brun, directrice du Clic.
Sous forme d'exercices pratiques et ludiques qui sollicitent l'ensemble des fonctions du cerveau, ils ont travaillé sur les différentes stratégies qui permettent d'améliorer la mémoire en particulier et le « mieux-être » dans sa tête et dans son corps en général. Attention et concentration étaient au rendez-vous !

Une réunion d'information sur les Ateliers du Bien Vieillir (vieillissement et santé) est prévue
le jeudi 9 mars de 14h30 à 16h30 à la petite salle des fêtes
pour démarrer les 7 séances de l'atelier au mois d'avril prochain.
Vous pouvez vous inscrire à cette réunion auprès de Virginie Courret au 05 56 30 84 13

A la bibliothèque...

Le Relais Assistantes Maternelles GALIPETTE

Le 18 octobre les Assistantes Maternelles de Saint Sulpice et Cameyrac se sont retrouvées à la bibliothèque avec leurs tout-petits au rendez-vous fixé et animé par Delphine Audouin autour de lectures à vive voix.

Rencontre autour des livres du Jeudi 8 Décembre

Ces rencontres intéressent lectrices er lecteurs qui viennent de plus en plus nombreux pour partager les « coups de cœur » et les « nouveautés ».

À l'occasion de cette dernière rencontre, Monsieur Yves Rauzier, Saint Sulpicien, est venu présenter son livre : « L'Occitan dans les tranchées » : travail de fourmi pour glaner à travers des correspondances de guerre, des ouvrages publiés sur la guerre de 14 – 18, des cartes postales etc. ... des parlers de la langue d'oc.

Au travers de ces documents, on constate souvent que l'Occitan était utilisé pour la correspondance familiale.

Yves Rauzier a effectué ces recherches de par son intérêt pour la Première Guerre Mondiale et l'Occitan, langue maternelle de son père, qu'il a appris en autodidacte.

La présentation de son livre accompagnée par un diaporama a captivé l'assemblée.

Ce livre est disponible à la bibliothèque.

Visite du Père Noël à la bibliothèque

Le samedi 10 décembre, le Père Noël s'est invité à la bibliothèque lors de la séance des contes de Noël animés par Sandra Relancio.

Les enfants venus très nombreux, après la magie des contes et la surprise de voir arriver le Père Noël, ont été gâtés par la distribution de friandises chocolatées.

A la bibliothèque...

Mille et un Contes à partager

Les samedi 10 et dimanche 11 décembre, Madame Michèle Tahon a exposé dans la salle contiguë à la bibliothèque une soixantaine de tableaux sur le thème des CONTES du Monde.

Ce fut une immersion poétique et picturale dans le patrimoine des histoires universelles de l'enfance, de l'antiquité aux temps modernes que les élèves de l'école élémentaire ont eu la chance de pouvoir découvrir le lundi 12 décembre.

Un grand MERCI à l'artiste.

La manifestation Lis Tes Ratures se tiendra à Yvrac les 7, 8 et 9 avril prochains

Sortie de territoire des mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. Le décret est entré en vigueur le 15 janvier 2017. **L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants en mairie de son lieu de domicile :**

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr)
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

Vous pouvez télécharger le CERFA sur le site de la commune.

Du nouveau a Saint Sulpice et Cameyrac !

- **Florian MAULIN** - 5, route du Stade - Tél : 06 62 47 88 62 sur RDV
  Diététicien-Nutritionniste à domicile. Suivi nutritionnel pour tous les âges, cours de cuisine diététique, équilibre alimentaire adapté et spécifique...
- **CITYGOLFIMMO** - Agence spécialisée dans l'immobilier autour des golfs
  Sandra Remmy-Jaguenaud - Diplômée supérieur du notariat - 22, allée de Bois Mazan
  contact@citygolfimmo.com - Tél : 06 25 29 82 39 - www.citygolfimmo.com
- **Boucherie Charcuterie CHILES Frères** Saint Sulpice sarl
  30/31, place Maucaillou - Tél : 05 57 30 11 55
- **SAS CUISILIGNE** - 35, place Maucaillou - Tél : 05 57 99 91 30 - 06 73 22 87 19
  cuisiligne.sas@gmail.com - www.cuisiligne.com

Confection et portage des colis de Noël

Les colis de Noël pour nos aînés de 74 ans et plus sont distribués à leur domicile par les élus, les membres du CCAS et quelques bénévoles, par équipe de deux.
Chaque équipe a un secteur géographique déterminé, ce qui permet de ne pas oublier de familles et de connaître les personnes qui ont besoin d'aides ou de soins.
Remercions les élèves et les enseignantes du Cèdre Bleu, qui comme chaque année, ont réalisé de superbes cartes de vœux.

Monsieur le maire a présenté ses vœux aux nouveaux arrivants et aux associations

Il en a profité pour souhaiter également la bienvenue aux nouveaux résidents arrivés sur la commune.

En préambule, le maire Pierre Jaguenaud a présenté les différentes infrastructures de la ville ainsi que tous ses services. Il a félicité l'ensemble des associations et des bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour le dynamisme de la commune.

Puis, il a fait un bilan des réalisations de 2016 et a présenté les projets pour l'année 2017, à savoir les travaux sur les routes pour la sécurité de tous, la construction de logements, la réflexion engagée sur la création du centre de loisirs maternel.

12 médaillés du travail ont été nommés et recevront leurs médailles dans leurs entreprises.

4 médailles Jeunesse et Sports et Vie associative ont été remises aux quatre récipiendaires en présence de monsieur Pierre Jaguenaud maire, de monsieur Yves Perpignan président des médaillés, de monsieur Jean-Louis Seigneur adjoint aux sports et de madame Denise Blanchet responsable des récompenses.

Il s'agit de **Gilles Aymard** -président du Tennis-, de **Sandra Magri** -Saint Sulpice Loisirs-, de **Nicolas Seigneur** -Amicale des Pompiers de Saint Sulpice-, et de **Dominique Rozier** -responsable de l'antenne du Secours Populaire de Saint Sulpice- en présence de Tom et Jérémy, conseillers municipaux enfants.

Cette soirée très conviviale s'est poursuivie autour du verre de l'amitié.

A la mémoire de Robert Videau

Le 16 octobre 2016, l'UNC de Saint-Sulpice-et-Cameyrac a rendu un vibrant et dernier hommage à Robert Videau, membre de notre section et porte-drapeau depuis près de 20 années.

Au cours de la cérémonie religieuse, le président Claude Pulcrano a rappelé le parcours de cet homme de cœur. Né le 19 février 1935 à Mérignac, il est, à l'âge de 21 ans, appelé sous les drapeaux et rejoint l'Algérie le 6 janvier 1956. Il est affecté à l'Ecole militaire annexe des transmissions d'Afrique du Nord basée à Alger. Il y obtient rapidement son certificat de spécialité comme monteur de lignes de campagne. Il va très rapidement mettre en avant l'étendue de ses connaissances et ne ménagera ni son temps, ni sa peine aussi bien comme instructeur que comme homme de terrain.

Sa droiture et son engagement sont reconnus par l'attribution de la Croix du combattant, de la médaille d'Afrique du Nord et de la médaille commémorative des Opérations et du maintien de l'ordre. Après avoir servi avec excellence, il rejoint la France le 24 décembre 1957 avec le grade de Caporal-chef.

Il faudra attendre l'année 1997 pour que ses années de service en Algérie soient reconnues par le monde combattant. Il va dès lors s'impliquer dans le fonctionnement de la section locale de Saint-Sulpice-et-Cameyrac. Toujours serviable et volontaire, il accepte très rapidement les fonctions de porte-drapeau, présent ainsi sur toutes les manifestations communales comme partout en Gironde. Tout le monde s'accorde à dire qu'il fut exemplaire dans cette fonction et ce jusqu'au 14 juillet dernier.

Enlevé trop tôt à l'affection de tous, nous garderons de lui l'image d'un homme jovial, attentionné et volontaire.

André Subervie nous a quittés

La fin de l'année 2016 a été marquée par le décès d'une figure saint-sulpicienne en la personne d'André Subervie.

Né à Saint Sulpice en 1927, André a tout connu dans cette commune qu'il aimait tant, racontant à tous ceux qui voulaient l'écouter les anecdotes les plus succulentes du bon vieux temps.

André faisait partie de ces anciens, avec son ami Rémi Purgue, qui pouvait nous tenir en haleine pendant des heures à nous expliquer telle ou telle chose avec une conviction exemplaire.

Très investi dans la vie associative, le comité de la foire, le football, la vice-présidence de Saint Sulpice Loisirs sans oublier, bien sûr, les trois mandats de conseiller municipal de 1983 à 2001. André s'est toujours comporté en homme de devoir mais aussi de conseil. C'était Monsieur « banderoles », combien en a-t-il fabriqué ? Pour les lotos, le C.C.A.S., la fête locale, les pièces de théâtre, les expositions, toutes les manifestations communales passaient entre ses mains. Il était très attentif aux bons déroulements de celles-ci et, si par malheur, la banderole n'était pas mise en temps et en heure, impulsif, il savait rappeler à l'ordre les responsables.

André, nous avons passé des moments inoubliables ensemble, merci pour tout ce que vous avez fait.

Reposez en paix.

Bienvenue chez nous

20e anniversaire des rassemblements des Saint Sulpice de France

les 20 et 21 mai 2017 à Saint Sulpice et Cameyrac

PROGRAMME

Samedi 20 mai : (parc de la mairie)

10h	Accueil des participants, présentation et temps libre avec les hébergeants
12h	Discours de bienvenue par Monsieur le Maire
12h30	Repas sous forme de buffet
14h30	Marché des produits régionaux des différentes régions
17h30	Arrivée de la clé relais, remise à Pierre Jaguenaud par Monsieur le Maire de Saint Sulpice de Royan
18h	Photo souvenir de l'ensemble des participants dans le parc de la mairie, Temps libre chez l'habitant
20h	Soirée de gala - Repas régional traditionnel - Spectacle

Dimanche 21 mai :

9h	Départ pour les visites de Bordeaux ou de Saint-Emilion
13h	Repas amical avec les hébergeants
16h	Fin du rassemblement et annonce du nom de la prochaine commune organisatrice en 2018

Inscriptions pour les repas à la mairie

- Les inscriptions pour les repas sont prises **à partir du 1er février pour les personnes qui logeront chez elles des visiteurs.**
- Pour les personnes désirant participer seulement aux repas les inscriptions seront prises **à partir du 1er avril** suivant les places disponibles.

Les prix des repas sont les suivants :

- Samedi midi : buffet 16 € par personne,
- Samedi soir : soirée de gala avec spectacle : 30 € par personne,
- Dimanche midi : 20 € par personne. (1 repas sera offert le dimanche midi aux personnes accueillant des visiteurs).

SOS Hébergement

Les inscriptions de nos amis Saint Sulpiciens vont bon train. Tout le monde veut venir fêter le 20e anniversaire chez nous. Bravo, mais il nous manque des lits pour les accueillir tous. Nous attendons un minimum de 150 personnes. Un certain nombre est déjà logé mais pas suffisamment. Serons-nous capables de répondre présents et réussir « ensemble » cette manifestation ?

Les inscriptions sont prises à la mairie auprès de Virginie Courret - 05 56 30 84 13

Ets ENDUIT PEINTURE REVETEMENTS
06 03 25 55 11 / 05 56 30 21 63
Richard Xavier
8 chemin Bertrand 33450 St Sulpice & Cameyrac
Peinture int/ext. - Imperméabilisation façades
Papiers peints - revêtements sols & murs
Décoration - placo - faïence - carrelage - parquet
Sinistre/Dégât des eaux
epr.richard@orange.fr
www.enduit-enduit-revetement.fr

ISA
INTER SERVICES ASSURANCES
INTER SERVICES ASSURANCES
Société de courtage d'assurances
8 place Maucaillou - 33450 St-Sulpice-et-Cameyrac
Tél. 05 56 30 89 80 - Fax 05 56 30 85 05
RCS BX 340 495 126 - Numéro ORIAS 07 000 250

CAVE L' ŒNOPHILE
Tél. 05 56 30 20 67
Nathalie Ribéreau
Thés
Cafés
Épices
Cadeaux
Chocolat
Épicerie fine ...
33450 St Sulpice & Cameyrac Pk Super U
Bouteilles, verrerie peintes pour anniversaire retraite ...
Chocolats fins toute l'année
Grand choix Whiskies Rhums Portos...

PrestigeHome
Conseil en immobilier
Professionnelle depuis 1990 des transactions immobilières,
Christine Girard vous accompagne tout au long de votre projet .
Pour contacter **l'agence de Saint Sulpice 06 21 55 33 26 - 05 56 72 19 51**
www.prestigehome.fr / contact@prestigehome.fr
33 450 Saint Sulpice et Cameyrac
Carte professionnelle n°33483-2105 – RCS : Bordeaux 400 494 704 000 28 – Affilié à la Caisse de Garantie de l'Immobilier : GALIAN

FUNERARIUM - POMPES FUNEBRES PRIVEES
CONSTRUCTIONS FUNERAIRES
Tarifs crémation extrêmement compétitifs
B. QUINTANA
SAS FUNECAP OUEST
SIEGE SOCIAL
91, rue Edmond Faulat - 33440 AMBARES - Tél. 05 56 77 55 60 - Fax 05 56 38 90 31
AGENCE
81, cours d'Albret - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 24 35 22

Procès-verbal de la séance du jeudi 6 octobre 2016

L'an deux mille seize, le six octobre, à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire

Date de convocation du conseil municipal :
28 septembre 2016

Etaient présents :
M. Jaguenaud, Maire – Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Jauregui, Taudin, Laurisse, Da Costa, Courtazelles, adjoints – Mmes et MM. : Bonnamy, Ornon, Lavigne, Desalos, Jolly, Quintal, Gratia, Medevielle, Rouxel, Philippe, Barbin, Grenet, Pulcrano, Mazuque, Budis, Magri, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : M. Lambert et Mme Meudan
A donné pouvoir : Mme Deschamps à M. Poncelet

Assistait à la séance : Mme Bourcy, journaliste
Madame Jauregui a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2016 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Décisions modificatives budgétaires

M. le Maire expose au conseil municipal que la commune a dû faire face à des dépenses exceptionnelles liées à des réparations importantes et à des sinistres et qu'il est nécessaire d'investir les travaux réalisés en régie.
Il précise qu'il n'y a pas de dépassements au niveau des chapitres comptables, mais que dans un souci de bonne gestion, il est souhaitable de procéder à ces ajustements.

Il propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes suite aux dépenses exceptionnelles survenues et pour corriger une erreur d'imputation (ALEJ) :

Section de fonctionnement

Dépenses

- art. 023 : Virement à la section d'investissement : ..... - 25 000 €
- art. 60633 : Fourniture de voirie : ..... + 7 000 €
- art. 615221 : Bâtiments publics : ..... + 10 000 €
- art. 61551 : Matériel roulant : ..... + 7000 €
- art. 6227 : Frais d'acte et de contentieux : ..... + 1 000 €
- art. 6288 : Autres services extérieurs (ALEJ) : ..... + 7 712 €
- art. 64131 : Rémunérations : ..... + 5 000 €
- art. 6451 : Cotisations URSSAF : ..... + 2 000 €
- art. 6453 : Cotisations caisses de retraites : ..... + 2 000 €
- art. 6454 : Cotisations ASSEDIC : ..... + 1 000 €
- art. 65548 : autres contributions (ALEJ) : ..... - 7 712 €

Total : ..... ***+ 10 000 €***

Recettes

- art. 6419 : Remboursement sur rémunérations du personnel :..... + 10 000 €

Total : .....+ 10 000 €

Section d'investissement

Dépenses

- art. 2051 : Site Internet, divers : ..... - 4 000 €
- art. 2138 : Solde acquisition» Clairsienne» : ..... - 10 000 €
- art. 21571 : Imprévus : ..... - 2 000 €
- art. 215782 : Imprévus : ..... - 1 000 €
- art. 23131 : Travaux mairie : ..... - 4 000 €
- art. 2315 : Centre-bourg RD13 : ..... - 4000 €

Total : ..... - 25 000 €

Recettes

- art. 021 : Virement à la section de fonctionnement : ..... - 25 000 €

Total : ..... - 25 000 €

Il propose d'investir en régie les travaux de construction d'un abri pour le sautoir du stade et d'aménagement du terrain pour les déchets verts réalisés par les agents des services techniques communaux. Il rappelle que ces travaux sont tout d'abord inscrits en section de fonctionnement, avant de l'être ensuite en section d'investissement et que le passage en régie permet de récupérer le FCTVA l'année suivante.

Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élève à 10 373,46 € au total. Il faut donc procéder aux modifications suivantes :

Section de fonctionnement

Recettes

- art. 722 : Travaux en régie Immobilisations corporelles : ..... + 10 373,46 €

Dépenses

- art. 023 : Virement à la section d'investissement : ..... + 10 373,46 €

Section d'investissement

Recettes

- art. 021 : Virement de la section de fonctionnement : ..... + 10 373,46 €

Dépenses

- art. 2128 : Aménagement de terrain : ..... + 8 027,26 €
- art. 2138 : Autres constructions (abri du sautoir) : ..... + 2 346,20 €
- *Total : ..... + 10 373,46 €*

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires indiquées ci-dessus.

DECIDE d'investir en régie les travaux présentés ci-dessus.

APPROUVE cette proposition à l'unanimité et donne mandat à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Signature de la convention de mixité sociale

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dispositions de la convention triennale 2016-2019 de mixité sociale.

Il rappelle que pour faire face à la pénurie de logements sociaux, l'Etat a fixé en 2000 avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, une exigence minimale de logement social de 20%. Cette disposition a été complétée en 2013, par la loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové, et portée à 25% d'ici à 2025 dans les zones tendues.

La commune a été déclarée comme étant carencée en 2014. Le taux de logements sociaux au 1er janvier 2015 pour la commune était de 8,80%. A cette date le déficit de logements sociaux était de 309 logements.

La présente convention 2016-2019 formalise les objectifs à atteindre, conformément aux prescriptions de la loi SRU :

- Construction de 82 logements d'ici à 2019, 66 logements étant engagés pour compléter l'objectif triennal 2014-2016. Certaines opérations sont réalisées, ou en cours ;
- La commune s'engage dans le Plan Local d'Urbanisme à mettre en place des emplacements réservés ;
- à imposer 50% de logements locatifs sociaux dans les opérations à partir de 8 logements dans les secteurs retenus dans la convention de Droit de Préemption Urbain ;
- à réserver une aide annuelle à hauteur à minima du montant des pénalités sur la période 2016-2019. Cette aide annuelle est fléchée sur les actions foncières HLM suivantes : Logévie, 2015 : 44 000 € et Clairsienne, 2016 : 45 000 €.

La convention prévoit une réunion annuelle de bilan.

APPROUVE à l'unanimité la convention de mixité sociale proposée par la Préfecture et le Département de GIRONDE et donne mandat à Monsieur le Maire pour la signer.

Attribution d'une subvention à la SA HLM Clairsienne

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet de construction de 33 logements sociaux par la SA HLM Clairsienne, impasse de Magnan Ouest. Le programme se compose de 33 logements, 22 PLUS et 11 PLAI, repartis en 17 T2, 9 T3 et 7 T4.

Afin de permettre à «Clairsienne» d'équilibrer financièrement cette opération et de compenser le coût d'acquisition du foncier, il est proposé de signer une convention avec cette société d'HLM et de leur octroyer comme suit : une subvention de 45 000 € en 2016, dont la somme versée sera ensuite déductible du prélèvement au titre de la loi SRU en 2018 et une subvention de 36 000 € en 2017, dont la somme versée sera ensuite déductible du prélèvement au titre de la loi SRU en 2019.

APPROUVE à l'unanimité cette proposition et donne mandat à monsieur le maire pour signer la convention avec la SA d'HLM Clairsienne, inscrire au Budget Primitif 2017 le montant de la subvention correspondante, et assurer le mandatement des aides financières comme exposé ci-dessous, soit : 45 000 €, avant le 31 décembre 2016.et 36 000 €, avant le 31 décembre 2017.

Subvention à la SA HLM Clairsienne pour la réhabilitation thermique de 9 logements sociaux SCI ORIAL

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet de réhabilitation thermique de la SA HLM «Clairsienne» sur les 9 logements sociaux, SCI ORIAL situé 15, route de caubet.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide financière du Département de la Gironde à hauteur de 1500€/ logement au titre de la prime SRU, une participation financière de la commune au projet de réhabilitation thermique est nécessaire.

La SA HLM «Clairsienne» a sollicité une aide financière de la commune de 1000€/logement soit de 9 000 € pour financer ces travaux en 2017. Afin de permettre à la SA HLM «Clairsienne», de financer la réhabilitation thermique de ces 9 logements sociaux, SCI ORIAL, en 2017, il est proposé de signer une convention avec cette société d'HLM et de leur octroyer une aide financière de 9000 €.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** cette proposition et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la SA d'HLM «Clairsienne», inscrire au Budget Primitif 2017 le montant de la subvention correspondante, et assurer le mandatement de cette aide financière avant le 31 décembre 2017.

M. le Maire rappelle que cette aide financière versée à Clairsienne pour la réhabilitation thermique de ces 9 logements s'agissant de réhabilitation et non d'une nouvelle construction, ne viendra pas en déduction du prélèvement en 2019. La commune disposera en 2019 de reliquats déductibles du prélèvement, qui viendront quasiment compenser cette somme. Il précise que la législation a évolué, et que ces reliquats sont déductibles du prélèvement pendant 3 ans, ensuite ils sont définitivement perdus.

M. le Maire indique que le classement de ces logements en logements sociaux et leur réhabilitation thermique sont bénéfiques pour les locataires qui vont voir leur loyer et leur dépense énergétique baisser.

Maîtrise d'œuvre pour les aménagements de sécurité sur la RD13

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager un maître d'œuvre pour réaliser les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 13, présentés et approuvés lors du conseil municipal du 14 avril 2016. Il précise que le projet est estimé à 104 024 € HT.

La commission propose de retenir le cabinet ADDEXIA situé à ARSAC pour un taux de 3,80%.

Vu les articles 27 et 28 du code des marchés publics,
Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'œuvre,
Vu le décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics issu de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
Vu la délibération du 17 avril 2014 donnant des délégations à M. le maire.

DECIDE de retenir le cabinet ADDEXIA situé à ARSAC pour un taux de 3,80%

APPROUVE cette proposition **à l'unanimité** et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer le marché.

Lancement d'un marché public de travaux pour les aménagements de sécurité sur la RD13

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de lancer une consultation dans le cadre d'un marché public de travaux pour réaliser les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 13 qui traverse le bourg, présentés et approuvés lors du conseil municipal du 14 avril 2016.

Il précise que le projet est estimé à 104 024 € HT.

Vu les articles 27, 28 et 34 du code des marchés publics
Vu le décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 issu de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Vu la délibération du 17 avril 2014 donnant des délégations à M. le Maire.

ENTERINE le programme et CONFIRME la décision de réaliser ces travaux estimés à 104 024 € HT, hors fournitures de 2 radars pédagogiques.

AUTORISE M. le Maire à lancer un marché public de travaux selon une procédure adaptée avec mise en concurrence et publicité au BOAMP.

AUTORISE M. le Maire à négocier les offres selon les modalités définies dans le règlement de consultation.

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés publics avec les entreprises retenues les mieux-disantes.

APPROUVE ces propositions à l'unanimité et donne mandat à Monsieur le Maire pour lancer la consultation des entreprises, retenir les offres les mieux-disantes après avis de la commission et à signer les marchés correspondants.

M. Courtazelles précise que les travaux du carrefour, allée de la pépinière avec la rue pey-bos, voies communautaires, débuteront dés la fin du mois d'octobre 2016. Il y aura par conséquent, un léger décalage entre les travaux réalisés par la communauté de communes de St Loubes et ceux de la commune, qui devraient commencer en janvier 2017.

M. le Maire indique qu'il faut en moyenne 2 ans pour préparer un projet. Il informe le conseil municipal que nous sommes dans l'attente des attributions de subventions. Les dossiers sont complets, mais les attributions ne sont pas encore faites. Il précise que l'Etat ne prend plus en charge dans les dépenses subventionnables les travaux d'assainissement, y compris le busage du réseau pluvial, dont le coût représente les 3/4 du montant estimatif des travaux de sécurisation de la RD13.

Information relative à la contractualisation du prêt prévu au budget 2016

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été nécessaire de contractualiser le prêt prévu lors du vote du budget primitif 2016.

M. Laurisse explique que 3 banques ont répondu à notre sollicitation. Les propositions faites étaient sur 12, 15 ou 20 ans, à taux fixe, avec des remboursements soit trimestriel, soit semestriel, soit annuel.
Il a été décidé de retenir la meilleure offre de prêt proposée par la CAISSE D'EPARGNE à un taux fixe de 1,09%, sur 15 ans, avec un remboursement trimestriel et amortissement progressif.
Le montant des échéances est de 4 341,34 €.
Les frais financiers sont de 20 480,40 €
Les frais de dossier sont de 250 €.

Vu la délibération du 17 avril 2014 donnant des délégations à M. le Maire,
Vu l'arrêté 2016-09-01 relatif à la contractualisation du prêt,

A pris connaissance à l'unanimité de la passation d'un prêt d'un montant de 240 000 €, conclu avec la CAISSE D'EPARGNE à taux fixe de 1,09% sur 15 ans, avec amortissement progressif et remboursement trimestriel.
M. Laurisse précise que le prêt a été débloqué au 1er octobre 2016. Il permettra de régler les travaux de sécurisation de la RD13 et de mise en conformité de la mairie, qui vont prochainement débuter.

Présentation des résultats de l'appel d'offres l'approvisionnement du restaurant scolaire

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune a réceptionné 4 offres pour le marché public d'approvisionnement du restaurant scolaire.

La commission a classé les offres comme suit, conformément aux critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation :

Classement des offres

	ALBERT RESTAURATION	TRANSGOURMET	GV RESTAURATION	API RESTAURATION
PRIX ESTIMATION MARCHE	101 761	104 308	90 421	98 968
CLASSEMENT PRIX SUR 40	35,54	34,67	40,00	36,55
MODE DE SELECTION DES FOURNISSEUR SUR 40	34	12	34	38
SERVICES ADDITIONNELS CLASSEMENT SUR 20	14	0	18	19
TOTAL SUR 100	**83,54**	**46,67**	**92,00**	**93,55**
CLASSEMENT FINAL	**3**	**4**	**2**	**1**

La commission a décidé de retenir l'offre la mieux-disante, remise par l'entreprise API Restauration pour un montant global de 98 968 € HT.

Vu la délibération du 17 avril 2014 donnant délégation à M. le Maire,

A pris connaissance à l'unanimité des résultats du marché public pour l'approvisionnement du restaurant scolaire.

M. Laurisse explique que les offres d'API restauration et de GV restauration étaient classées très proches. GV restauration propose des prestations à un prix inférieur à celles d'API Restauration. Par contre, API Restauration propose un plus grand nombre de produits frais, l'approvisionnement est davantage local et l'offre de services additionnels est plus importante.

Avis relatif à la demande d'enregistrement pour l'entreprise SA DISCAC sur la commune d'IZON

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la préfecture de GIRONDE nous a fait suivre la demande d'enregistrement présentée par la SA DISCAC en vue de l'autorisation d'exploiter une usine de fabrication de meubles de cuisines et de salles de bain, sur la commune d'IZON, ZAE d'Anglumeau, Place d'Uchamps, situé dans le rayon d'1km de la commune de SAINT SULPICE ET CAMEYRAC.

M. Laurisse explique que la société DISCAC projette la construction d'une usine de fabrication de meubles de cuisine et de salle de bains à Izon. Il s'agit pour cette société de regrouper les deux sites de Lormont et de Saint Loubes sur un seul établissement (120 salariés concernés). Le lieu choisi est la zone d'activité d'Anglumeau où un terrain de 45 259 m2 est disponible pour construire 15 200 M2 de surface de plancher. Le dossier est soumis à notre consultation car la zone d'Anglumeau est à moins de 1 kilomètre de notre commune et que la société DISCAC utilise des matières combustibles soumises à déclaration.

Le dossier présenté est très complet.

Présentation de l'équipement. Il est composé de six grandes zones :
Stockage des bois
Stockage des combustibles
Menuiserie
Assemblage
Quais de chargement/déchargement
A noter que 40% de la surface du site sera consacrée aux espaces verts (engazonnés ou prairie)

Nature des produits : les matières dangereuses utilisées par la société sont des colles et des nettoyants utilisés dans le cadre de son process. Ils sont stockés dans un endroit distinct du stockage bois. La société n'émet pas de polluants figurants aux annexes l'arrêté du 17 juillet 2009. Les fiches de sécurité de l'ensemble des produits utilisés figurent au dossier.

Nature des déchets : il s'agit de plastiques et de cartons (150 tonnes par an maxi) qui seront valorisés, de bois ou d'aggloméré (600 tonnes maxi par an) qui seront également valorisés et de boues qui seront récupérées et traitées.

Etude des dangers : le dossier présente sur 56 pages la gestion des nuisances, des sinistres éventuels et de leur impact. Il n'est pas noté un impact qui dépasserait les limites du terrain.

Dispositions règlementaires : le projet est conforme au PLU de Izon et au plan de prévention du risque inondation.

En conclusion, la lecture du rapport ne montre pas de risque pour notre commune compte tenu des déchets qui y seront traités.

Une consultation du public aura lieu à compter du 10 octobre 2016, pour une durée de 4 semaines à la mairie d'IZON, aux horaires d'ouverture, où les intéressés pourront en prendre connaissance et faire part de leur avis dans le registre mis à disposition.

Monsieur le maire propose d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement exposée ci-dessus.

Vu le code de l'environnement, (titre 1er, Livre V, articles R 512-46-8 et R 512-46-12), relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Le conseil municipal EMET un avis favorable à l'unanimité à la demande d'enregistrement présentée par la SA DISCAC en vue de l'autorisation d'exploiter une usine de fabrication de meubles de cuisines et de salles de bain, sur la commune d'IZON.

Questions diverses

M. Seigneur informe que Monsieur le maire a pris un arrêté relatif à la collecte des ordures ménagères. Cet outil a disposition du policier municipal, précise les horaires de sortie et de rentrée des containers de déchets, les types d'encombrants collectés, mais également les obligations de taille des haies lorsqu'elles entravent la visibilité pour les automobilistes et/ou la circulation y compris piétonne. Cet arrêté est affiché en mairie et est disponible sur le site Internet.

M. Seigneur informe qu'une réunion est organisée par le CAUE le 7 octobre 2016 en mairie sur les restrictions d'utilisation des produits phytosanitaires, quelles solutions de remplacement ? M. Seigneur invite le conseil municipal à participer à cette réunion et à se faire le relai auprès du public de ces nouvelles dispositions réglementaires qui interdisent à compter du 1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires. M. Jolly craint que les solutions de substitution se traduisent pas des heures de travail en plus pour les agents en charge de l'entretien.

M. Pulcrano demande des informations relatives à la sécurité routière sur un permis délivré, avenue de lagraula. Il a été prévu au permis 8 places de stationnement, dont 1 handicapé, à l'intérieur de la copropriété. M. Pulcrano juge cela insuffisant sachant qu'en moyenne il faut compter 1,5 véhicule par logement.
M. le Maire répond qu'il n'a pas vu arriver ce permis de construire avec enthousiasme mais nous sommes tenus par la réglementation, que le service instructeur et nous, sommes obligés d'appliquer. Le règlement du POS prévoit 2 places pour 150m^2, soit 5 à 6 places de stationnement pour ce projet. Celui-ci compte 8 places, il ne peut donc être refusé. D'autre part, il y a un parking près du local du secours populaire qui est situé à proximité immédiate.
M. Pulcrano indique que la configuration du parking en épis à l'intérieur de la copropriété va imposer aux véhicules de sortir en marche arrière.
M. le Maire précise qu'il y a un «T» de retournement au fond de la parcelle qui permet de faire 1/2 tour aux engins de défense incendie et aux véhicules. De plus, le pétitionnaire a été reçu à 2 reprises et s'est engagé à apposer une signalétique obligeant une sortie en marche avant, ainsi que l'ajout d'une seconde aire de retournement à l'entrée.

En conclusion, si des problèmes de sécurité étaient constatés par la suite, des aménagements supplémentaires seront étudiés et réalisés.

M. le Maire indique que la sécurité et la prévention notamment en matière de stationnement, doivent être traitées dans les règlements du PLU en cours de révision. Il s'inquiète notamment de la nouvelle législation en vigueur, qui ne rend plus obligatoire la création de places de stationnement lors de la création de nouveaux logements sociaux par les bailleurs sociaux. Cette nouvelle charge risque de représenter un coût supplémentaire pour les communes.

M. Budis informe que l'ensemble de l'éclairage du lotissement «Canteloup» réalisé par Clairsienne, rue de Magnan, dysfonctionne. Ce qui pose des problèmes de sécurité pour la circulation des piétons notamment. M. Courtazelles indique que les diagnostics et les remises en état ont été demandés à Clairsienne avant la rétrocession de la voirie dans le domaine public. M. Jaguenaud précise qu'il faut écrire à Clairsienne pour qu'ils réparent rapidement l'éclairage public pour des raisons de sécurité.

M. Seigneur précise qu'un diagnostic des arbres a également été fait, que Clairsienne doit faire procéder au remplacement des arbres morts avant la rétrocession du parc dans le domaine communal. M. le Maire indique que la rétrocession dans le domaine public ne se fera que si tout est en bon état.

La séance est levée à 21h20

Procès-verbal de la séance du jeudi 17 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre, à 20h
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire

Date de convocation du conseil municipal :
10 novembre 2016

Etaient présents :
M. Jaguenaud, Maire – Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Jauregui, Laurisse, Da Costa, Courtazelles, adjoints – Mmes et MM. : Ornon, Desalos, Jolly, Quintal, Gratia, Medevielle, Philippe, Barbin, Grenet, Mazuque, Budis, Magri, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :
Mme Deschamps à M. Poncelet
M. Pulcrano à Mme Mazuque
Absents excusés : Mme Taudin, M. Lambert, Mme Bonnamy, M. Lavigne, Mme Meudan, Mme Rouxel

Assistait à la séance : Mme Bourcy, journaliste
Mme Jauregui a été désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, Mme Philippe indique qu'il y a une erreur de genre au niveau du nom du secrétaire de séance, l'erreur est corrigée, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire ouvre la séance en indiquant qu'il a convoqué le conseil municipal pour pouvoir répondre à la demande de la commune de Beychac et Cailleau qui ne pouvait pas attendre. Il précise qu'un conseil municipal sera programmé en décembre pour évoquer la modification des statuts de la communauté de communes de Saintt Loubès et voter la participation à Galipette.

Agenda d'accessibilité programmée : délibération complémentaire

Monsieur le maire rappelle que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait aux établissements publics et privés recevant du public d'être accessibles avant le 1er janvier 2015.
L'ordonnance n° 2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes à mobilité réduite prévoit la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée, permettant de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux.

Le conseil municipal a délibéré le 17 septembre 2015 et approuvé l'agenda d'accessibilité programmée présenté par la commission en charge des bâtiments. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, dans un courrier reçu le 3 juin 2016, nous a demandé de compléter par un diagnostic cet agenda, notamment concernant les établissements recevant du public du 1er groupe.
C'est pourquoi, il convient de compléter l'agenda accessibilité programmée entre 2017 et 2019.

Monsieur le maire rappelle que l'agenda portait en 2016 sur les bâtiments suivants, les travaux sont en cours ou réalisés.

Monsieur Poncelet apporte les précisions suivantes

Hôtel de ville : les travaux de désamiantage sont achevés, les travaux doivent débuter ce lundi 21 novembre.

Point Jeunes : les travaux sont quasiment achevés. Les peintures de l'escalier et la pose du revêtement de sol sont en cours.

Salle des fêtes : place de stationnement handicapée. Elle sera réalisée dans la continuité des travaux de mise aux normes de la mairie.

L'élargissement du cheminement du self du restaurant scolaire a été réalisé.

L'agenda complété d'accessibilité programmée proposé est le suivant

Travaux à réaliser en 2017, estimés à 47 820 € TTC

Salle des fêtes : mise aux normes accessibilité des circulations intérieures et extérieures, et des sanitaires.

Ecole élémentaire : aménagements de WC adaptés dans les modules de l'école élémentaire, création d'une rampe permettant l'accessibilité de la salle informatique et de la bibliothèque et mise aux normes de 2 portes.

Bibliothèque ouverte au public et salle du 3ème âge : prolongation de la rampe existante pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Travaux à réaliser en 2018, estimés à 21 160 € TTC

Ecole élémentaire : mise aux normes accessibilité des circulations intérieures et extérieures, et des sanitaires. Monsieur Poncelet ajoute que les circulations extérieures entre les différents bâtiments doivent répondre aux normes accessibilité.

Club-house du tennis : création d'un cheminement accessible. Monsieur Seigneur précise que l'accessibilité piétonne des courts extérieurs de tennis a été traitée.

Club-house du stade de football : mise aux normes de 2 portes.

Eglise de Cameyrac : création d'un cheminement accessible et installation d'une rampe amovible, sous réserve de l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Le rendez-vous prévu avec l'architecte des bâtiments de France a été reporté au 22 novembre à la demande de celui-ci.

Eglise de St Sulpice : création d'un cheminement accessible.

Travaux à réaliser en 2019, estimés à 32 520 € TTC

Ecole maternelle : mise aux normes accessibilité des circulations intérieures et extérieures. Monsieur Poncelet indique que même si le bâtiment est pourvu de portes à 2 vantaux, celles-ci ne répondent pas aux normes en vigueur car il faut qu'au moins un des battants offre un passage de 80 cm.

Stade : installation d'une barrière sélective aux normes accessibilité. Monsieur Poncelet précise que le portail est accessible aux personnes à mobilité réduite mais à l'unique condition qu'une personne soit présente et l'ouvre. Cela n'est pas satisfaisant, c'est pourquoi, il est nécessaire d'installer une barrière sélective répondant aux normes accessibilité au niveau de l'accès des piétons.

Local catéchèse : mise aux normes des sanitaires et des circulations. Monsieur Poncelet indique qu'actuellement les occupants du local utilisent les sanitaires situés à l'extérieur au niveau du cimetière. Il est impossible compte tenu du dénivelé de mettre ces sanitaires aux normes. C'est pourquoi, il est nécessaire d'aménager de nouveaux sanitaires dans le local catéchèse. Il faut également prévoir d'agrandir la porte et de supprimer une marche.

Le montant estimatif total des travaux s'élève à 101 500 € TTC. Certains travaux pourront être réalisés en interne par nos équipes. Un programme budgétaire pour ces travaux pourra être créé afin de permettre la sollicitation d'aides financières.

Pour mémoire, les autres bâtiments recevant du public sont récents et adaptés aux personnes à mobilité réduite.

APPROUVE à l'unanimité l'agenda de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public indiqué ci-dessus, venant compléter celui approuvé par la délibération du 17 septembre 2015.
DECIDE d'inscrire les dépenses énoncées ci-dessus aux budgets des exercices : 2017, 2018 et 2019.
DE SOLLICITER les aides financières suivantes au titre de la DETR et du FIPHFP auprès de l'Etat, du département de GIRONDE et donne mandat à Monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès de la commune de Beychac et Cailleau

Monsieur le maire expose qu'il a été contacté par le maire de la commune voisine de Beychac et Cailleau pour obtenir la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial ayant les qualifications et les aptitudes pour conduire un tracteur équipé d'une épareuse pendant 3 semaines. L'agent de cette commune étant momentanément en arrêt maladie, il est nécessaire pour celle-ci de continuer à entretenir les abords des voiries afin de pouvoir assurer la continuité de ce service et la sécurité des automobilistes.
Monsieur le maire demande l'autorisation de signer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial pour 3 semaines à compter du 21 novembre 2016.
La convention comprend le remboursement complet du salaire de l'agent, c'est à dire y compris la quote-part des congés payés et de la prime annuelle.
Le conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se réunit également cette semaine à ce sujet.
Monsieur Courtazelles précise que le fauchage est achevé sur la commune et donc que la mise à disposition d'un agent n'est pas pénalisante. Cette démarche va dans le sens de l'entraide entre collectivités de la même communauté de communes.

Monsieur Grenet demande si cela porte bien uniquement sur le prêt du chauffeur pour des questions de sécurité. Il ne faut pas que le changement de poste de travail et l'utilisation d'une machine différente posent des problèmes au chauffeur. Monsieur Courtazelles indique que l'agent est allé voir ce jour si le tracteur et la machine correspondent. Il s'agit de la même machine et d'un tracteur très proche de celui utilisé par la commune. L'agent a confirmé que le matériel mis à disposition par la commune de Beychac et Cailleau lui convenait. Néanmoins, un temps d'adaptation lui sera nécessaire. Ensuite il sera toujours possible de faire un avenant à la convention pour y ajouter le prêt du matériel de la commune si l'adaptation n'était pas possible.

Monsieur Grenet ajoute qu'il lui semble nécessaire de former un second agent sur ce poste de travail pour permettre de remplacer l'actuel chauffeur en cas d'absence. Monsieur Courtazelles répond que si on forme une personne, il faut qu'elle utilise régulièrement le matériel. Il considère que ce n'est pas parce qu'une personne peut et est apte à conduire une machine qu'elle sait réellement l'utiliser et comment elle fonctionne. L'agent qui utilise actuellement ces équipements connait bien sa machine, l'entretien et ne souhaite pas qu'elle soit utilisée par un autre conducteur.

Le conseil municipal,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 à 63
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements

publics administratifs locaux
Vu le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Beychac et Cailleau dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;

Vu l'accord du fonctionnaire concerné,

APPROUVE à l'unanimité ledit projet de convention de mise à disposition figurant en annexe à la présente délibération.

AUTORISE M. le maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Demande de subvention auprès du SDEEG pour l'éclairage public

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de sécuriser diverses voies par des extensions de nouveaux points lumineux d'éclairage public, comme route de Bouclon et l'allée de la Reine, mais également de procéder au renouvellement des lanternes à ballons fluorescentes encore présentes sur la commune alors qu'elles ne sont plus fabriquées.

Monsieur Courtazelles précise que la commune depuis 3 à 4 ans, éradique progressivement les lampes à vapeur de mercure, étant donné qu'il est impossible de s'en procurer et donc de les réparer. Le renouvellement des lanternes est dans la continuité de cette démarche.

M. Grenet demande des précisions sur les extensions du réseau d'éclairage public ? Monsieur Courtazelles répond qu'il s'agit uniquement de supprimer des points noirs, en ajoutant un point lumineux au niveau du coussin berlinois, route de Bouclon et au fond de l'allée de laRreine pour éclairer les dernières constructions.

Monsieur Grenet demande si la communauté de communes de Saint Loubès est compétente en matière d'éclairage public sur les voies d'intérêt communautaire. Monsieur Courtazelles indique que la compétence éclairage public n'a pas été transférée sauf pour les zones d'activités.
Le coût s'élève à 14 024,16 € HT.

Monsieur le maire indique qu'une aide financière à hauteur de 20% peut être sollicitée auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, soit de 2 804,83 € HT.

APPROUVE à l'unanimité la proposition de solliciter le SDEEG pour obtenir une aide financière à hauteur de 20%, pour effectuer ces travaux de sécurisation par l'ajout de nouveaux points lumineux et de renouvellement des lanternes à ballons fluorescentes et donne mandat à Monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Questions diverses

Monsieur Grenet demande si un compte rendu de la dernière commission voirie a été établi. Monsieur Courtazelles lui répond qu'il n'a pas encore été rédigé. La commission portait sur les sujets abordés les fois précédentes, c'est à dire l'aménagement du parking Saint Roch et des trottoirs avenue de Lagraula. Monsieur le maire ajoute qu'il a signé le devis pour la réalisation des travaux du parking Saint Roch, la commission ayant validé les plans définitifs.

Monsieur le maire informe qu'il a proposé aux maires de la communauté de communes de St Loubes de passer un marché à bon de commande pour les travaux de voirie. Le principe consiste à conclure un marché global pour l'ensemble des communes intéressées, avec un volume plus important, ce qui permet d'obtenir des tarifs intéressants. Ensuite chacun achète et paie de manière indépendante sur la base des prix définis dans le marché. La réflexion est ouverte.

Monsieur Seigneur indique qu'à compter du 2 février 2017, la tournée de ramassage des containers jaunes de tris sera organisée sur Saint Loubès et pour les quartiers de Magnan et de Martinat les jeudis au lieu des vendredis. Le ramassage n'est pas modifié pour le reste de la commune.

Monsieur Budis remercie monsieur le maire pour le courrier adressé à Clairsienne pour signaler le dysfonctionnement de l'éclairage public du lotissement «Canteloup». Il regrette que Clairsienne ne soit toujours pas intervenue à ce jour. Monsieur Seigneur ajoute que l'élagage des arbres dangereux signalés est actuellement en cours depuis ce matin.

Monsieur le maire fait part des remerciements de monsieur Garrigue, le maire et de l'ensemble de l'équipe municipale de Beychac et Cailleau pour la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial.

La séance est levée à 20h45

Procès-verbal de la séance du jeudi 15 décembre 2016

L'an deux mille seize, le quinze décembre, à vingt heures trente,
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire.

Date de convocation du conseil municipal :
8 décembre 2016

Etaient présents :
M. Jaguenaud, maire – Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Jauregui, Taudin, Laurisse, Da Costa, adjoints.
Mmes et MM. : Bonnamy, Ornon, Desalos, Jolly, Quintal, Gratia, Mme Deschamps, Barbin, Grenet, Mazuque, Budis, Magri, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Lavigne à Mme Ornon, Mme Philippe à Mme Da Costa, M. Pulcrano à Mme Mazuque, M. Courtazelles à M. Gratia.
Absents excusés : M. Lambert, M. Medevielle, Mme Meudan, Mme Rouxel.

Assistait à la séance : Néant

Monsieur Seigneur a été désigné secrétaire de séance
Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire lève la séance.
Monsieur le maire et l'ensemble du conseil municipal ont une pensée pour monsieur Pulcrano et sa famille. Ils s'associent à leur douleur. Monsieur le maire demande qu'une gerbe soit réalisée au nom de la municipalité.

La séance reprend.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal la possibilité d'ajouter 1 point à l'ordre du jour. Ce point concerne la signature d'un avenant local pour permettre aux élèves d'une classe de l'école du Cèdre bleu de participer à un projet culturel autour du cinéma.

Communauté de communes de Saint Loubès : présentation des nouveaux statuts pour approbation

Le conseil communautaire dans sa séance du 10 novembre 2016 a souhaité modifier les statuts de la communauté de communes de Saint Loubès pour se mettre en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe, et pour ajouter des compétences. Monsieur le maire propose au conseil d'approuver les statuts modifiés ci- dessous avec une mise en application à compter du 01 janvier 2017. Il précise que chaque commune membre, doit se prononcer dans un délai de 3 mois.

Cette communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres les compétences dont la liste suit :

COMPETENCES OBLIGATOIRES	
1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire ; S.C.O.T (Schéma de cohérence territoriale), schémas de secteur, Plan local d'urbanisme sauf opposition des conseils municipaux entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017, Document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
2	Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
3	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
4	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

COMPETENCES OPTIONNELLES	
1	Politique du logement et du cadre de vie ;
2	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaires ;
3	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
4	Action sociale d'intérêt communautaire ;

COMPETENCES FACULTATIVES	
1	Transports scolaires pour les collèges du secteur ; Transports scolaires pour les enfants fréquentant les collèges de Sainte Eulalie, de Saint-Loubès et la SEGPA de Bassens.
2	Hydraulique pour l'aménagement des ruisseaux ; La Communauté de Communes se dote de la compétence hydraulique, de l'entretien à l'aménagement des cours d'eau classés, y compris les études préalables hydrauliques et bassins de retenue. Compétence de la Communauté de Communes en ce qui concerne les ruisseaux classés, Le bassin du Font neuve (sur Sainte Eulalie), Entretien et curage par vieux fonds et vieux bords, entretien ou restauration des ouvrages (ponceaux et clapets) des berges et leur embouchure. Acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement des bassins de rétention, création de bassins de rétention.
3	Lecture Publique ; Mise en réseau des bibliothèques
4	Culture Promotion, développement, coordination des activités et manifestations culturelles intéressant l'ensemble des communes et mettant en exergue le territoire communautaire en termes de services rendus à la population ou de valorisation d'image, dont « Lis tes ratures », la fête de la Saint Vincent, Festi jeux, Festilalie, les spectacles et manifestations entrant dans le cadre d'un programme annuellement défini par le conseil communautaire. 2 ou 3 autres manifestations culturelles ou artistiques pourraient être mise en œuvre directement par la Communauté de Communes, pour répondre aux aspirations du tout public de la Communauté de Communes. Ces évènements pourront être mobiles d'une année sur l'autre au sein des communes membres de la Communauté de Communes et n'excéderont pas six programmations annuelles. Ces spectacles n'entreront pas en concurrence avec les programmations effectuées dans le cadre communal par chaque commune membre. Actions de sensibilisation et d'éducation artistiques et culturelles, en faveur des élèves des écoles élémentaires et des collégiens du territoire communautaire, dans le cadre de leurs activités périscolaires et extra scolaires.
5	Assainissement collectif ; Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées domestiques et assimilées, ainsi que l'élimination des boues produites, Création des réseaux publics et des stations d'épuration Entretien et réhabilitation des réseaux Schémas d'assainissement des communes membres
6	Prestations de service ; La communauté de communes est habilitée à réaliser toutes prestations de services au profit des communes membres, de communes extérieures à son périmètre, de toutes autres collectivités et établissements publics ainsi qu'au profit de personnes privées (particuliers ou personnes morales), sous réserve que ces prestations soient accessoires à ses missions statutaires. En toute hypothèse, les conditions de réalisation de ces prestations sont précisées dans une convention passée entre la communauté et le ou les bénéficiaires de la prestation, dans le respect, le cas échéant, des règles de la commande publique et du droit de la concurrence.

7	Services mutualisés ; Conformément à l'article L. 5211-4-1-II du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes est expressément habilitée à créer et à gérer des services mutualisés consistant à mettre à la disposition des communes membres un ensemble de moyens administratifs, matériels et humains destinés à faciliter l'exercice de leurs compétences. A ce titre, la communauté de communes est habilitée à créer : - un service d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme, Les conditions d'organisation des services mutualisés seront précisées par délibération du conseil communautaire. Des conventions spécifiques passées entre la Communauté de Communes et chaque commune bénéficiaire déterminent les modalités de ces mises à disposition, qui pourront donner lieu à remboursement. Dans le cadre de la mutualisation la Communauté de Communes est habilité dans l'achat de matériel
8	Aménagement Numérique ; Numérisation et information des cadastres des communes membres ; Aménagement numérique du Territoire tel que défini par l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Définition de l'intérêt communautaire annexé au projet de modification des statuts proposée ci-dessous :

COMPETENCES OBLIGATOIRES	
1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire ;
2	Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

COMPETENCES OPTIONNELLES	
1	**Politique du logement et du cadre de vie :** Favoriser le logement d'urgence.
2	**Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaires:** - Sont d'intérêt communautaire les voies des zones d'activités telles que définies sur le plan annexé. - Sont d'intérêt communautaire les voies communales principales assurant une liaison cohérente entre les Communes ou reliant des voies départementales selon le tableau annexé. - L'aménagement et l'entretien de ces voies s'appliquent sur la totalité de leur emprise y compris les trottoirs. **Liste des VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE de la commune de ***SAINT-SULPICE et CAMEYRAC*** : (11 027 ml) non compris ZA** • Voies intérieures ZA Canteloup • VC 8 = Route de Vayres dite de Jean du Gay (1 côté limitrophe avec Beychac) (633 ml soit 2220 m² + 310 ml soit 1300 m²) • VC 31 = Route de Saint-Hubert (1 côté limitrophe avec Beychac) (379 ml soit 1861 m² + 1653 ml soit 6188 m²) • VC 5 = Route de la Barade (1890 ml soit 8610 m²) • VC 9 = Route de Montussan (2 012 ml soit 8 052 m²) • VC = Rue de Pey Bos (400 ml soit 1 720 m²) • VC 10 = Route de Laville (1 550 ml soit 6 975 m²) • VC = Allée de la pépinière (1 500 ml) • VC = Route de Bouclon (700 ml)

3	**Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;** Sont d'intérêt communautaire : • La piscine sur la commune de Saint-Loubès • Participation financière aux manifestations sportives d'intérêt communautaire listées par la communauté de communes : VTT la Laurence
4	**Action sociale d'intérêt communautaire :** Le service d'aides à domicile s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes moins de 60 ans ayant un handicap Soutien financier aux associations caritatives Gérer et développer le centre intercommunal d'action sociale dans les domaines de l'aide à domicile, du logement d'urgence.

Parallèlement à cela, **le conseil communautaire a voté l'attribution de fonds de concours pour soutenir les projets sportifs d'investissement et d'équipement des communes de la CDC, sur une durée de 5 ans, à hauteur de 200 000 € et 50 € par habitant sur un montant plafonné à 50 % du coût du projet après déduction des subventions.**

Le conseil communautaire a maintenu les aides pour les communes de Montussan et de St Sulpice et Cameyrac pour les projets de construction ou de restructuration des médiathèques, à hauteur de 25% sur un montant plafonné à 450 000 € HT pour le bâtiment, soit 112 500 € maximum et à hauteur de 25 % sur un montant plafonné à 50 000 € HT pour le matériel informatique, soit 12 500 € maximum.

Le conseil municipal APPROUVE cette proposition à l'unanimité et décide d'approuver les nouveaux statuts comme définies ci-avant de la communauté de communes du secteur de St Loubes annexée à la présente délibération.

Personnel communal, mise en place du nouveau régime indemnitaire «RIFSEEP»

Suite à l'évolution de la réglementation en 2015, il est nécessaire de mettre en place pour l'ensemble des agents communaux le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ou RIFSEEP à compter du 1er janvier 2017.
Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé des deux parts suivantes :
L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire ;
Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.
Monsieur le maire propose à l'assemblée d'instituer un régime indemnitaire composé d'une part, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) selon les modalités ci-après :

Bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, non complet ou partiel en position d'activité.
Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont les suivants :
Les attachés, les rédacteurs, les éducateurs des APS, les animateurs, les adjoints administratifs, les ATSEM, les adjoints d'animation, les adjoints techniques.

Mise en place de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

L'IFSE constitue la part principale du RIFSEEP. Elle a pour objet de valoriser l'exercice des fonctions et repose sur la nature des fonctions exercées par les agents ainsi que sur la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leurs fonctions.

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les agents relevant d'un même cadre d'emplois.

Chaque cadre d'emplois de la collectivité est réparti en différents groupes de fonctions selon les critères professionnels suivants :

Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception

Responsabilité d'encadrement, niveau d'expertise requis, influence du poste sur les résultats, responsabilité de projet et de coordination,

Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

Niveau de qualification requis, complexité des missions, autonomie, diversité des tâches, des dossiers ou des projets, influence et motivation d'autrui.

Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Responsabilité financière, tension mentale et/ou nerveuse, effort physique, risques d'accident, facteurs de perturbation

Monsieur le maire propose de fixer les groupes et de retenir les montants maximum annuels suivants :

GROUPES	MONTANTS ANNUELS MAXIMUM DE L'IFSE
Attachés	
G1	10 200 €
G2	6 480 €
Rédacteurs / Educateurs Des APS / Animateurs	
G1	5 400 €
G2	4 800 €
G3	4 200 €
Adjoints Administratifs / Agents Sociaux / ATSEM / Operateurs Des APS / Adjoints D'animation / Adjoints Techniques	
G1	3 744 €
G2	2 400 €

Ces montants sont établis pour un agent exerçant ses fonctions à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective de travail pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

L'attribution individuelle de l'IFSE est décidée par l'autorité territoriale.
Au regard de sa fiche de poste, l'autorité territoriale procède au rattachement de l'agent à un groupe de fonctions selon l'emploi qu'il occupe conformément à la répartition des groupes de fonctions pour chaque cadre d'emplois définie par la présente délibération. L'IFSE est versée mensuellement.

Sur la base de ce rattachement, l'autorité territoriale attribue individuellement l'IFSE à chaque agent dans la limite du plafond individuel annuel figurant ci-dessus. L'ancienneté ainsi que l'engagement et la manière de servir ne sont pas pris en compte au titre de l'expérience professionnelle.

Ce montant individuel est déterminé en tenant compte de l'expérience professionnelle acquise par l'agent conformément aux critères suivants :

Approfondissement des connaissances de l'environnement de travail et des procédures, consolidation des connaissances, élargissement des compétences, maîtrise des outils de mise en œuvre.

Le montant individuel d'IFSE attribué à chaque agent fera l'objet d'un réexamen :

en cas de changement de fonctions ou d'emploi, en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours, au moins tous les 4 ans à défaut de changement de fonctions ou de grade et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent conformément aux critères figurant ci-dessus.

Détermination des plafonds
Les plafonds de l'IFSE sont déterminés selon les groupes de fonctions définis conformément aux dispositions définies ci-dessus dans la présente délibération.

Modalités de maintien ou de suppression du RIFSEEP
L'IFSE est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement en cas de congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, de longue durée, de grave maladie, maternité, adoption, paternité.

Cumul
L'IFSE est exclusive de tout autre régime indemnitaire de même nature. Le RIFSEEP ne pourra pas se cumuler avec : l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS), l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP).

Il est, en revanche, cumulable avec certaines indemnités spécifiques attachées à certains emplois (emplois fonctionnel de direction…), les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreinte…).

Clause de revalorisation
Les plafonds de l'IFSE tels que définis ci-dessus dans la présente délibération seront automatiquement ajustés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur applicables aux fonctionnaires d'Etat.

Le conseil municipal,
DECIDE d'adopter le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1er janvier 2017,
DECIDE d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus,
DECIDE que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Assurance pour la couverture du risque statutaire incapacité de travail des personnels

Il est nécessaire de renouveler le contrat d'assurance avec la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour la couverture des risques incapacité de travail des personnels.

Une nouvelle convention cadre a été signée le 9 septembre 2016 entre la CNP et le centre de gestion pour se conformer à l'évolution de la réglementation en matière de paiement des primes d'assurances des collectivités ayant souscrit un contrat de couverture du risque statutaire incapacité au travail de leurs agents. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion. La collectivité peut choisir de confier la gestion de ce contrat au centre de gestion.

Le taux de cotisation, frais de gestion compris, fixé à 5.58 % en 2016, sera de 6% en 2017 de la base de l'assurance soit les salaires bruts annuels des agents titulaires.

La CNP a transmis à la commune une proposition de contrat pour l'année 2017 dont le texte vous est soumis, auquel je vous propose de souscrire afin de maintenir une couverture du risque incapacité de travail de nos agents.

Les garanties souscrites sont les suivantes :
Décès, maladie ou accident de « vie privée », maternité-adoption-paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle, la prime annuelle afférente à ce contrat incluait les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde sans surcoût.

Les franchises prévues au contrat sont les suivantes : maladie ordinaire : 15 jours par arrêt, congés de longue maladie et de longue durée : néant, maternité-adoption-paternité : néant, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle : néant

Le Conseil Municipal,
DECIDE de souscrire un contrat d'assurance du personnel proposé par la CNP Assurances pour une durée d'une année et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce contrat.
DECIDE de confier au centre de gestion de la Gironde la gestion du contrat conclu avec la CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités du travail du personnel et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention de gestion correspondante avec le centre de gestion de la Gironde.

Séjour ski 2017 : participations

Il convient d'approuver la convention avec les communes d'Izon, Yvrac et Montussan et le projet de financement pour le séjour ski 2017.

Compte tenu de la dépense engagée et le solde à charge pour la commune, il convient de fixer la participation des familles à 300 euros €, tarif de base, auquel s'appliquerait le quotient familial avec un prix plancher de 150 euros, et un prix plafond de 360 euros. Cette participation inclura comme chaque année les frais d'hébergement et les repas complets.

Le Conseil Municipal,
AUTORISE M. le maire à signer la convention relative au séjour ski avec les communes d'Izon, Yvrac et Montussan.
DIT que la participation des familles est fixée à 300 €, tarif de base.
PRECISE que le quotient familial s'applique avec un prix plancher de 150 € et un prix plafond de 360 €.

Avenant local école et cinéma en Gironde

Une convention triennale signée en 2014 entre l'inspection académique de Gironde, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine, le Centre Régional de Documentation Pédagogique de la Gironde, la Coordination Départementale de Documentation Pédagogique et l'association Cinéma Jean Eustache définit les modalités de participation des écoles au dispositif «Ecole et cinéma». La coordination départementale a retenu pour participer à ce dispositif la classe de CM1 de l'école élémentaire «Le cèdre bleu», de Mme Dubourg.

Pour ce faire, il convient de signer un avenant local, où la commune s'engage à prendre en charge le coût de la billetterie pour les projections des films organisées par le Grand Cinéma de Libourne, sur présentation des factures par l'exploitant de la salle, le coût des transports des élèves et des enseignants entre l'école et le cinéma.

Monsieur le maire précise que le coût de la billetterie et du transport sont compris dans les budgets annuels alloués pour les actions culturelles et les transports des écoles.

Le Conseil Municipal,
APPROUVE cette proposition à l'unanimité et donne mandat à Monsieur le maire pour signer l'avenant local,
DIT qu'aucune attribution supplémentaire ne sera prévue par rapport à ce projet au budget 2017.

Avances à Galipette et au RAM 2017

En 2016, la commune a signé une convention de mandatement avec l'association Galipette relative à la mise en œuvre du Service Social d'Intérêt Economique général « Modes d'accueil collectifs et individuels de la petite enfance et accompagnement à la parentalité » pour les années 2016 à 2021 compris.

Le montant de la compensation de service public est révisable annuellement. C'est pourquoi, la convention initiale prévoit dans son article 8.3 la signature d'un avenant afin de mettre en adéquation le montant de la compensation financière au tire de 2017 avec le budget prévisionnel 2017. Elle s'élève en 2017 à 74 286 € pour notre commune (71 274 € en 2016).

Le versement devra intervenir ainsi :
1/4 de la compensation annuelle sera versé avant le 10 janvier de chaque année ; les 3/4 restant seront versés en 9 mensualités, de février à octobre de chaque année.

Les montants prévus pour 2017 sont les suivants :
Multi Accueil : 57 126 €
RAM : 11 238 €
LAEP : 3 088 €
Investissement : 2 833 €

Conformément aux dispositions ci-dessus le détail des versements est le suivant :
Janvier 2017 : 18 571 €
Février à septembre 2017 : 6 190 € par mois
et le solde 6 195 € en octobre 2017

Par conséquent, il est nécessaire d'approuver le montant global de la participation communale 2017, d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention initiale pour l'année 2017, et de prévoir le versement de la moitié des participations communales de janvier à avril 2017 avant le vote du budget soit 18 571 € + (6 190 € X 3) = 37 141 €. Les crédits seront inscrits à l'article 611 du budget de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal,
AUTORISE M. le maire à signer l'avenant n°1 à la convention initiale pour l'année 2017, comme indiqué ci-dessus.
PRECISE que la participation communale au fonctionnement de la structure «Galipette» n'excèdera pas 40% du coût total.
DIT que la commune ne participera pas financièrement au fonctionnement de la micro-crèche de Cailleau.

Participation au coût de la coordination ALEJ

Depuis la signature des Contrats Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, les trois communes signataires, soit Beychac-et-Cailleau, Montussan et Saint-Sulpice-et-Cameyrac, ont été amenées à s'attacher les services d'un agent qui assure la coordination.
En 2016, la commune a signé une convention de mandatement relative à la mise en œuvre du Service Social d'Intérêt Economique général « accueil collectif de mineurs » pour les années 2016 à 2021 compris. Le montant de la compensation de service public est révisable annuellement. C'est pourquoi, la convention initiale prévoit dans son article 8.3 la signature d'un avenant afin de mettre en adéquation le montant de la compensation financière au tire de 2017 avec le budget prévisionnel 2017.
En 2017, le montant sera de 7 300 €. Pour rappel, celui-ci était de 7 098,36 € en 2014/2015 et à 7 711,93 € en 2016. La dépense sera imputée au compte 6288 : Remboursements de frais à d'autres organismes.

Le Conseil Municipal,
APPROUVE ces propositions à l'unanimité et donne mandat à Monsieur le Maire pour effectuer les règlements nécessaires à l'Association pour les Loisirs des Enfants et des Jeunes (A.L.E.J.).
AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention initiale pour l'année 2017, comme indiqué ci-dessus.

Marché d'achat d'électricité 2018/2019

Il est nécessaire de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Le Conseil Municipal,
CONFIRME l'adhésion de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
AUTORISE Monsieur le maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
AUTORISE Monsieur le maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
AUTORISE le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,
S'ENGAGE à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac est partie prenante,
S'ENGAGE à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Saint Sulpice et Cameyrac est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,

Information sur l'ensemble des services proposés par Gironde numérique

La commune souhaite bénéficier des services de Gironde numérique. Gironde numérique est un syndicat mixte financé par le Département de Gironde, la métropole et des communautés de communes dont la CDC de St Loubes.

Par conséquent, les services proposés par Gironde Numérique sont gratuits pour l'ensemble des communes qui dépendent des financeurs énoncés précédemment.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'ensemble des services proposés par Gironde Numérique :

Accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics, sauvegarde externe des données, télétransmission des actes, après signature d'une convention avec les services de l'Etat, courriels et convocations électroniques sécurisés, après accord des destinataires, hébergement du site, gestion du nom de domaine et des mails, plannings partagés, signature électronique, après établissement d'une convention avec Odyssée (logiciels).

Le Conseil Municipal,
APPROUVE ces propositions à l'unanimité et donne mandat à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.
DIT que les élus énumérés dans le tableau ci-joint acceptent de recevoir les convocations de manière électronique et sécurisée.
PRECISE que les pièces volumineuses jointes à la convocation continueront à être remise sous forme papier.

Télétransmission des actes avec les services de l'Etat : conventions

La commune dans le cadre de la mise en place des services mutualisés d'administration électronique, souhaite dématérialiser les actes administratifs et les actes liés à la comptabilité publique.

Pour ce faire, il est nécessaire de choisir un tiers de télé transmission afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur. M. le Maire propose de choisir dans le cadre de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique le tiers de télé transmission appelé S2LOW. Préalablement à la mise en œuvre de la télé transmission des actes, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département les conventions idoines fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Le Conseil Municipal,
DECIDE de choisir dans le cadre de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique le tiers de télé transmission appelé S2LOW.
AUTORISE M. le maire à signer les conventions relatives à la dématérialisation avec la Préfecture de la Gironde et à la dématérialisation de la comptabilité publique avec les services compétents de la Direction des finances publiques au niveau local ou national.

Questions diverses

Syndicat SIAEPANC de BONNETAN :
Monsieur Poncelet informe que le marché d'attribution de la régie intéressée de l'eau potable est en cours de renouvellement, pour une durée de 5 ans. La commission a retenu Suez Environnement. Le vote aura lieu mardi 20 décembre 2016. Une part relativement importante de la rémunération est soumise aux résultats selon plusieurs critères définis préalablement. Il en suivra une baisse de la facture d'eau potable (hors assainissement).

Mme Taudin informe que le Lions Club de Bordeaux Caudéran a offert à la commune 28 places pour que des enfants de la commune puissent se rendre au cirque Medrano. Mme Da Costa indique que les enfants seront accompagnés de 4 animateurs et que le bus sera pris en charge par la commune et par l'association des P'tits loups. M. le maire remercie le Lions Club de Bordeaux Caudéran au nom de la municipalité.

La séance est levée à 22h.

▶ Prochain numéro le 18 mai 2017

Dépôt des articles **avant le 18 avril 2017** par mail à
mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr ou **ghislaine.jauregui@gmail.com**
sous format .doc et photos jpg haute définition.
Merci de respecter cette date. Dans le cas contraire, les articles ne seront pas diffusés.

Initial

Experts de la location & entretien d'articles textiles et d'hygiène

- Vêtements et linge professionnels
- Équipements en hygiène sanitaire
- Tapis anti-salissures
- Fontaines réseau

www.initial-services.fr

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30
33450 Saint Sulpice et Cameyrac

FIBRE CITOYENNE

Un expert pour le nettoyage de vos vitres

DEMAY Christophe 06.10.86.83.96
Saint-Sulpice et Cameyrac chrdemay@wanadoo.fr

SAINT SULPICE CONSTRUCTIONS
S.S.C.

Entreprise de Maçonnerie

- Gros Œuvre
- Terrassement
- Démolition
- Accès Chemin
- Entretien de Bâtiments Industriels

ZA Canteloup
33450 St SULPICE & CAMEYRAC
s.s.constructions@orange.fr

Tél. 05 56 38 26 43
Port. 06 07 58 79 04
06 87 74 82 07
06 33 05 33 12

ATPS SURÉLÉVATION

Mettez de l'**Espace** dans votre **Maison**

Plus d'**Espace** !
Plus de **Confort** !

Lieu dit «Le Bos Plan»
Le Fileur
33750 Beychac et Cailleau

05.56.30.83.97
www.atps-surelevation.fr

Beychac et Cailleau

ATPB

CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS
05 56 30 83 97

Transcom voyages

ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau

☎ : 05.56.72.44.20 - 🖷 : 05.56.72.88.57
✉ : transcom-voyages@wanadoo.fr
Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021

Le SMiLe Jeunesse (espace ados 11-17 ans) : ça y est c'est parti !!!

(**S**uper **M**aison de l'**I**nformation des **L**oisirs et de l'**E**ducation), face au magasin bio, 22 rue Maucaillou.

Après de longs mois de rénovation, l'ancien bâtiment où se trouvait l'ancien bureau de Mme Bagolle (directrice de l'école élémentaire du « Cèdre Bleu ») et la salle des maîtres a accueilli ses premiers ados.

Ces travaux ont été financés avec l'aide de la CAF et l'espace a subi un véritable relooking !!!

▲ Babyfoot et galette

Des murs ont été cassés pour laisser place à une grande salle d'activités et son coin cuisine, une salle de repos, des toilettes, nouveaux ouvrants, accès aux normes handicapés...

Nous n'oublierons pas de remercier Mrs Philippe Charré et Jean-Paul Demonin, nos deux agents communaux rattachés aux bâtiments qui, sous la responsabilité de Bernard Poncelet, ont également beaucoup œuvré et « sué » pour la réalisation de ce nouvel endroit.

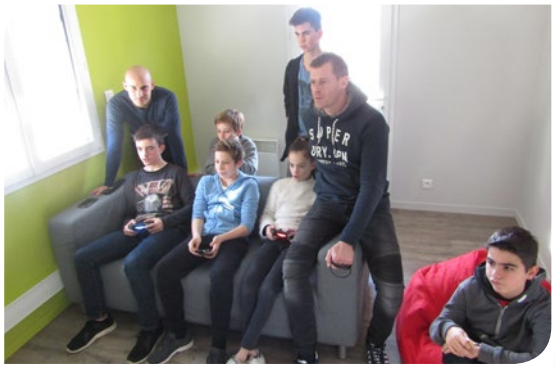

▲ Concours Playstation

Vous pouvez consulter le programme sur le site de la Mairie

Pour tous renseignements : smilestsulpice@orange.fr

À l'étage, le bureau d'Anthony, Jean-Baptiste et Charlène.

Tout est maintenant prêt pour accueillir les jeunes de 11 à 17 ans, de 14h à 19h tous les mercredis et 2 samedis par mois ainsi que les vacances scolaires.

Mercredi 11 janvier, douze jeunes étaient présents pour venir découvrir les locaux de ce nouvel espace de vie qui leur est totalement dédié.

Durant cette première après-midi (14h-19h), les jeunes ont pu faire un concours sur Playstation, s'affronter au baby-foot, jouer à des jeux de société... Tout cela dans la joie et la bonne humeur.

Tous ont promis de revenir... Avec leurs copains !!!!!

Samedi 14 janvier : une dizaine de jeunes sont également venus pour profiter du lieu et fêter les rois...

▼ Coin cuisine

Cérémonie du 11 novembre

Avec la participation des enfants élus du CME et les élèves du Cèdre Bleu.

▲ Départ vers le monument aux morts

▲ Les élèves du Cèdre Bleu chantent la Marseillaise

Un joli partenariat pour Noël

Jeudi 29 décembre 24 enfants de la commune accompagnés de 4 animateurs ont pu prolonger la féérie de Noël grâce à la générosité du Lions Club de Bordeaux Caudéran –représenté par Serge Taudin- qui ont offert 28 places pour assister à une représentation du cirque Médrano, « le Noël des z'animaux ».

L'Association de parents d'élèves « les P'tits Loups » et la Municipalité ont financé le bus.

Les enfants se sont rendus en bus à l'hippodrome du Bouscat et se sont laissé emporter par la magie des numéros de fauves, d'acrobaties... en cette période de fêtes.

Tout le monde est rentré à 17h30, de la magie plein les yeux grâce à ce joli partenariat.

Le CLAS : des bénévoles toujours aussi impliqués

Les bénévoles du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et Willy (animateur de la commune) encadrent tous les jours les enfants scolarisés à l'école élémentaire du Cèdre Bleu pour un accompagnement aux devoirs. (16h30/17h30 lundi-mardi-jeudi et 15h40/16h15 le vendredi).

▲ De gauche à droite - 1er rang : Corinne, Martine, Michèle, Georges
2ème rang :Willy, Jean-Louis, Jean

Ils interviennent sur deux groupes d'une dizaine d'enfants. Dans un premier temps, les élèves participent à des activités artistiques, culturelles... puis ils goûtent et enfin font leurs devoirs.

Trois nouvelles bénévoles, Zina, Marie et Hélène, ont rejoint le groupe depuis fin octobre.

Un grand merci pour ce temps donné et consacré au profit des enfants.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à laisser vos coordonnées en mairie.

Conseil Municipal Enfants

▲ Les enfants du CME et les étudiants du lycée des Iris

Samedi 14 décembre, quatre étudiants du Lycée des Iris sont venus participer au Conseil Municipal Enfants.

Les élus de la commission Enfance-Jeunesse et nos dix conseillers les ont reçus dans la salle du Conseil Municipal.

Ce partenariat avec ces lycéens en deuxième année de BTS graphisme/imprimerie concerne la réalisation de deux projets initiés par les enfants :

- **la création du protège-cahier du cahier de liaison de l'école élémentaire** : la maquette réalisée par les enfants élus a été présentée et validée par l'équipe enseignante. Quelques petites modifications ont été faites.
- **la réalisation d'un cahier de loisirs** pour les deux ALSH qui servira de liaison entre le centre de Loisirs et les familles.

Les étudiants sont venus présenter les différents papiers pour la réalisation du protège-cahiers et plusieurs maquettes de pliage et format pour le cahier de Loisirs.

Les enfants ont dû choisir en étudiant les différentes contraintes de chaque modèle (coût, esthétique, durabilité...).

Après discussion, les différents choix ont été faits et les étudiants ont maintenant de quoi travailler... Ils doivent revenir présenter leur première réalisation le samedi 14 février.

Samedi 14 janvier, les jeunes conseillers du CME ont pu découvrir les locaux du SmiLe (espace ados 11/17ans) ouvert depuis le mercredi 11 janvier.

Dorénavant, les séances du CME se dérouleront dans ces locaux.

Cette première séance de l'année 2017 a été dédiée au budget :

- demande de devis pour une table de ping-pong extérieure, table de pique nique et parcours pour l'école élémentaire.
- demande de devis pour installation de balançoires à ressort pour la maternelle afin de continuer à remplacer les jeux enlevés l'an passé.
- demande de devis pour des verres en plastique afin de limiter la casse lors du déjeuner de midi pour les deux écoles. Certains enfants du CME déjà au collège ont suggéré l'idée car eux en profite déjà au sein de leur établissement. Nous avions fait des demandes afin qu'il y ait une sérigraphie sur les verres, mais celle-ci ne résiste que pour 200 lavages à haute température. Les jeunes élus ont donc opté pour un panachage de couleurs afin de remplacer l'ensemble des verres et des plateaux pour le restaurant scolaire.

Lis Tes Ratures : 6ème édition à Yvrac

Ce projet porté par la CDC du secteur de Saint Loubès se déroulera les 7, 8 et 9 avril à Yvrac.

120 classes participent cette année ainsi que 19 auteurs/illustrateurs qui ont répondu positivement pour rencontrer nos écoliers et collégiens dans leurs établissements et bibliothèques ainsi que lors des TAP durant le temps périscolaire et les centres de Loisirs.

Les rencontres ont débuté début janvier et se poursuivront jusqu'à la date de cette grande manifestation mettant à l'honneur la littérature jeunesse afin de développer l'envie et le goût de lire.

Comme chaque année, le public pourra découvrir lors de l'exposition les travaux réalisés par les enfants et leurs professeurs dans le cadre des rencontres avec les auteurs, participer à des ateliers animés par les auteurs, les rencontrer, faire dédicacer leurs ouvrages, assister à des animations...

Nous espérons vous voir très nombreux comme chaque année !!!!!

Association Galipette

Fête de l'hiver

L'association Galipette a organisé sa traditionnelle fête de l'hiver le vendredi 9 décembre à 18h30 à la Maison pour Tous à Beychac et Cailleau : au programme, spectacle, concours suivis d'un apéritif dînatoire.

250 enfants, parents, grands-parents, élus, professionnelles de la petite enfance, des 3 communes de Beychac et Cailleau, Montussan et Saint Sulpice et Cameyrac étaient au rendez-vous.

Le spectacle, nouvelle création adaptée aux tout-petits, intitulé « En herbe », fut interprété par la compagnie Léa. Au menu danse, lumières, théâtre.

L'histoire est un moment de poésie, une expérience partagée… Une coccinelle, l'héroïne de l'histoire découvre les habitants du jardin, libellule, luciole, etc.

Le concours de boules suspendues rencontra une large participation : 27 participants enfants et adultes.

Semaine de Famille en fête

La prochaine grande manifestation organisée par l'association Galipette sera la semaine de famille en fête, une semaine destinée aux familles **du samedi 24 juin au vendredi 30 juin**.

Les services du Pôle Petite Enfance Galipette

Vous cherchez des lieux de rencontre où vous pouvez venir avec votre enfant, échanger avec d'autres adultes, où les enfants côtoient d'autres enfants ? Le lieu accueil parents enfants est ouvert tous les lundis de 9h30 à 12h30, service gratuit, sans inscription.

Vous souhaitez participer à des ateliers hebdomadaires créatifs et ludiques ? Dates et modalités d'inscription sur ateliers.reaap.galipette@gmail.com

Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant âgé de quelques mois à 3 ans ? N'hésitez pas à contacter Delphine Audouin, qui centralise toutes les demandes de garde pour le multi-accueil ou chez une assistante maternelle. La prochaine commission d'attribution des places est programmée en février 2017.

Théâtre animé

Le Théâtre Animé présente le **Samedi 11 février à 20h30, à la salle des fêtes de Saint Sulpice**, une pièce de Minyana **intitulée « Salle des fêtes »**.

Des veuves de guerre regroupées en association se retrouvent pour témoigner de leurs souvenirs.

Mme Béton, la présidente, leur donne la parole. Et quelle parole !

Les neuf personnages, veuves de guerre et anciens combattants, réunis dans une salle des fêtes, se racontent, en prenant le public à témoin.

Tout cela pourrait se matérialiser en une tragédie. Il n'en est rien : l'humour noir, ici, triomphe. On rit beaucoup.

À l'origine du texte, il y a des interviews de veufs et veuves de guerre, de plusieurs guerres (1914-1918, 1939-1945, Algérie)…

ARESC

L'**ARESC** fêtait ce printemps 2016 ses 20 ans d'existence. Conformément à ses statuts, l'**ARESC** s'est totalement investie afin de « *conserver, préserver et enrichir le* ***patrimoine communal*** *et collaborer à la restauration de l'intérieur des deux églises de Saint Sulpice et Cameyrac* ».

Même si nous ne pouvons que regretter toutes ces années où, faute de réalisation des travaux nécessaires, l'intérieur de nos églises s'est fortement dégradé, faisons aujourd'hui fi du passé. Nous avons désormais deux églises dont charpente-couverture ont été l'objet de la plus grande attention et notre patrimoine se trouve désormais à l'abri des intempéries pour plusieurs décennies, avec un lustre tout particulier concernant l'église de Cameyrac.

L'**ARESC** peut donc enfin retrouver pleinement sa raison d'être avec deux gros chantiers de restauration intérieure en perspective. Des études sont en cours tant pour Saint Jean-Baptiste à Cameyrac que pour Saint Roch à Saint Sulpice. Des priorités seront à déterminer ensemble.

Lors de la prochaine **ASSEMBLEE GENERALE fixée au JEUDI 16 MARS 2017**, des décisions très importantes devront être prises quant au choix que l'**ARESC** devra faire sur ses propositions de collaboration avec la municipalité. Votre participation active sera très importante. Des informations plus précises sur cette réunion seront consultables en temps utile sur l'agenda internet de la commune.

En attendant de vous retrouver, au nom de l'**ARESC**, je vous souhaite à toutes et tous une très **BONNE ANNEE 2017.**

Le Président,
Jean-Jacques GARNIER

RAPPEL IMPORTANT : Les sommes que vous versez à l'ARESC sont ***déductibles de votre impôt sur le revenu*** *à hauteur de 66% conformément aux articles 200 et 238 bis du C.G.I.*

Tennis

Après de très nombreuses années de présence à la tête du club, **Christian Rabeau**, notre président, a souhaité prendre un peu de recul. Il reste toutefois bien présent dans le nouveau bureau pour assurer une continuité et faire part de son expérience. Il nous aurait paru maladroit, voire indécent, de commencer sans le saluer pour l'ensemble de son dévouement et de lui faire part de notre amitié.

Le club compte aujourd'hui un peu plus de 80 adhérents dont la majorité est représentée par des jeunes entre 4 et 18 ans (ils sont une soixantaine). Malgré la mise en place d'un cours collectif à leur attention (tous les vendredis) le nombre d'adultes ne décolle pas. Si vous souhaitez venir pratiquer notre sport, n'hésitez pas à nous retrouver et nous contacter (jsssctennis@gmail.com), nous trouverons forcément une formule qui s'adaptera à vos besoins.

Nouveauté cette année, nous avons pu proposer un 2e entraînement pour les jeunes compétiteurs avec 2 sessions, encadrées par un moniteur diplômé, organisées le mercredi pour 10 enfants.

Autre source de satisfaction, ce sont 23 enfants, soit 30% de l'effectif global, qui participera cette année au championnat individuel de Gironde (Challenge 33), une sorte de record pour notre club.

Nous débutions cet article par un salut amical à notre ancien président et nous le clôturerons par des remerciements appuyés à tous ces bénévoles qui le samedi matin quel que soit le temps donnent de leur temps pour assister notre moniteur dans l'encadrement de nos jeunes joueurs de l'école de tennis. Grand merci à Russ, David, Sébastien, Jean Michel, Antoine, Sylvain pour leur générosité.

TELETHON 2016

Les traditionnelles journées du Téléthon se sont déroulées les 2 et 3 décembre 2016. A l'initiative de Christiane Pulcrano, organisatrice et coordinatrice officielle sur la commune, le programme 2016 a été enrichi pour fédérer un peu plus chaque année les participations locales.

▲ La marche du Téléthon

Les festivités ont débuté dès le 26 novembre avec le **concours de pétanque**. Le président Jean-Noël Cerf avait réuni un plateau conséquent et les idées ont germé afin de rendre la participation plus familiale en 2017, avec peut-être 2 concours en parallèle, les pros et les amateurs. **150 € ont été récoltés au cours de cette journée. L'association Patchwork a enchaîné le 1er décembre avec son challenge couture, récoltant ainsi 850 €. Le Lions club de Bordeaux Caudéran a renouvelé son opération Caddython avec un don substantiel de 2650 €.**

Mais c'est sur la journée du samedi 3 décembre que se sont concentrées les principales animations. Nous citerons pour mémoire les associations institutionnelles participantes chaque année avec régularité, ferveur et dévouement : **les archers de Saint-Sulpice avec un don de 650 €, les Grolles, club de randonnée, avec un don de 345 € et le Club Rétro Auto Moto avec un don de 250 €.**

L'association Cré'art a doublé son traditionnel marché de Noël et sa vente d'objets confectionnés tout au long de l'année, par une tombola riche en lots. Ainsi **1900 € sont venus grossir la cagnotte.**

Comme chaque année, la direction de Super U a mis à disposition gratuitement ses installations. Cette année, grâce à son appui et à l'initiative de Saint Sulpice Loisirs, d'étranges personnages sortis de nulle part ont fait leur apparition. Le pirate des Caraïbes en personne et sa troupe, ont ravi les enfants mais également leurs parents.

Cette journée s'est terminée par le concert organisé par la très dynamique association Partage avec Dominique, Ludo et Swen. Le plateau réunissait : Sat & Co, 2 jeunes chanteuses de talent, All Age Band, école de jazz de Carbon-Blanc et Modiver, groupe reconnu pour la qualité de ses interprétations. Malgré un faible coût d'entrée, le public n'a pas su répondre présent en nombre pour un spectacle de grande qualité.

L'association Saint-Sulpice-Loisirs a apporté son concours logistique tout au long de cette longue journée. Il faut saluer l'ensemble des participants qui donnent de leur temps pour cette noble cause et qui ont permis de récolter 7250 €.

Au Téléthon 2017, les 1er et 2 décembre, pour que les efforts de tous soient encore mieux récompensés.

Téléthon

Championnats de France d'équitation 2016

Résultats des cavaliers du club POLE EQUESTRE BORDEAUX SAINT SULPICE qui ont brillamment participé au Championnat de France d'équitation :

Cavalier	Place	Discipline	Catégorie
Océane Cardesse	1ère	Horse Ball	Chp de France Club Féminine 1
Mélissa Escale	1ère	Horse Ball	Chp de France Club Féminine 1
Manon Moyal	1ère	Horse Ball	Chp de France Club Féminine 1
Ludivine Rateau	1ère	Horse Ball	Chp de France Club Féminine 1
Margaux Rolland	1ère	Horse Ball	Chp de France Club Féminine 1
Ilonal Verdon	1ère	Horse Ball	Chp de France Club Féminine 1
Alexandra Boulle	2ème	CSO	Chp de France Poney 1 D Minime 1 et -

Conquérir un titre ou une médaille lors du championnat de France est un événement majeur dans la vie d'un cavalier et de son établissement équestre.

Cette performance concrétise le travail quotidien mené par le club dans un but éducatif et sportif. Félicitations aux cavaliers et encouragements au club !

▲ Les artistes à l'œuvre

L'Atelier de Patchwork et ses invités remettent 850 € à l'AFM TELETHON

Ce jeudi 1er décembre, l'ambiance de Noël s'était invitée dans la salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac pour accueillir 85 participantes à cette journée de l'amitié organisée par l'Atelier de Patchwork en faveur du Téléthon.

Tout au long de la journée les adhérentes de l'Atelier ont accompagné leurs invités sur la réalisation de décorations de Noël dans une atmosphère chaleureuse.

En présence de Monsieur Jaguenaud, les droits d'entrée ont été reversés dans leur intégralité à Christiane Pulcrano, représentante AFM Téléthon sur notre commune.

Un vin de Noël a fait le bonheur des papilles lors de l'apéritif, des « manalas » (petits bonhommes en pain d'épice) avaient été confectionnés par Véronique notre animatrice et disposer sur les tables...

▲ Remise du chèque de Valérie Anderluzzi à Christiane Pulcrano

Bref : Une belle journée pour une belle action !

Vous pouvez contacter Valérie Anderluzzi, présidente de l'Atelier au 0672352958

13ème Rencontres Florales et Artisanales

Les **13ème Rencontres Florales et Gourmandes**, organisées par Saint Sulpice Loisirs auront lieu cette année le **dimanche 9 avril dans le parc de la Mairie et la salle des fêtes**.

Les artisans du goût et des métiers de bouche seront présents pour vous faire déguster des saveurs venues d'ailleurs (safranier, apiculteur, confiturier, épices...).

Vous pourrez également profiter des magnifiques parterres de fleurs et plantes présentés par les horticulteurs et pépiniéristes qui seront présents sur le parc de la Mairie.

Notre ami, le célèbre chroniqueur Chef Jésus de France Bleu Gironde, devrait être présent afin de nous faire déguster des accompagnements de légumes et d'épices ou de confitures pleins de saveur, concoctés sur des planchas.

Ces rencontres se veulent de qualité avec des produits haut de gamme et naturels en présence de véritables artisans du goût et des fleurs.

Nous vous donnons donc rendez-vous dimanche 9 avril à partir de 10h
Dans le parc de la Mairie et à la salle des fêtes.

2017 va nous apporter des changements importants et nos comportements devront être modifiés

Les produits phytosanitaires seront réduits, voire supprimés. Il faudra s'habituer à voir quelques herbes folles sur nos trottoirs... Les désherbants seront interdits sauf sur quelques endroits tels que la piste d'athlétisme et les espaces de sauts. Les méthodes de substitution à l'heure actuelle ne sont pas probantes et certaines pas forcément écologiques. La seule méthode qui vaille : c'est à l'ancienne avec les bras et un *(bigot)*. Nous avons un personnel réduit et en pleine saison, nous ne pourrons être partout.

Pour les particuliers, une nouvelle donne devrait voir le jour avec une réduction massive des désherbants et en particulier du glyphosate, produit particulièrement nocif pour notre environnement.

Nos viticulteurs devront, s'ils ne le font déjà, appliquer les nouvelles méthodes de traitement avec des machines adaptées, respecter les distances avec les espaces publics et horaires de traitement.

À la fin du premier semestre, le Semoctom devrait changer tous les bacs d'ordures ménagères -gratuitement- par des bacs avec une puce d'authentification qui permettra à notre syndicat de faire des statistiques. Si vous devez changer votre bac, attendez cette date.

À partir du 2 février sur la partie nord de Saint Sulpice (la voie ferrée marquant la limite), le ramassage des poubelles jaunes se fera **le jeudi.** Le camion actuel ayant atteint ses limites de volume, il a été nécessaire de modifier la tournée avec un camion supplémentaire.

ATTENTION : la commune de Saint Sulpice et Cameyrac a pris un arrêté concernant les poubelles qui restent au bord de nos routes toute la semaine. Le garde municipal pourra verbaliser si nous ne respectons pas cette consigne.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Lundi 6 février 2017

Lundi 6 mars 2017

Lundi 3 avril 2017

Lundi 2 mai 2017

Dans le précédent bulletin municipal, nous mettions en garde ceux qui oublieraient de respecter les consignes...

Notre personnel laissera sur place les tontes et déchets verts, briques et gravats, pneus, palettes, pots de peinture non vidés, livres, papiers et cartons, déchets ménagers, bouteilles en verre et plastique, etc.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

24 sept. : Gaspard Sebastien ACIN BRENNUS

06 oct. : Jeanne Marie Pauline PERNOT du BREUIL

11 oct. : Santi Thierry THONGSAMOUTH

31 oct. : Jade Ambre CHATAURET

02 déc. : Valentin Lucas RAUCH TATIN

06 déc. : Damien Paul LABARTHE

11 déc. : Nolan Nael COELHO

21 déc. : Éléna Lizie Joye BEAURAIN

DÉCÈS

03 oct. : Christian DESCOUEYTE

11 oct. : Gilles Henri BERRUER

16 oct. : Robert Edmond VIDEAU

25 oct. : Michel Roger DEGANS

31 oct. : Marie Alexandrine BRUN veuve APERT

17 nov. : Didier Claude Pierre Ernest BOHIN

28 nov. : Georgette Paquerette Madeleine SARRAZIN veuve RULLIER

31 déc. : Jean-André Subervie

06 jan. : Henriette, Francine Ribot

14 jan. : Danièle, Madeleine Bossuet

MARIAGES

22 oct. : Véronique CHOTARD et Raphaël MONTERO

AGENDA

JANVIER

Vendredi 27
Loto de l'école élémentaire, *salle des fêtes, 20h*

Vendredi 27
Concert musical de Maryse Brun au profit des Restos du Cœur, *église Saint Roch de Saint Sulpice 20h30*

Dimanche 29
Bric à Brac du comité des Fêtes, *salle des sports 9h/18h*

FEVRIER

Samedi 11
Théâtre animé, *salle des fêtes 20h30*

Dimanche 12
Loto Esprit Maucaillou, *salle des fêtes 14h*

MARS

Samedi 4
Chœur des Copains, 1ère scène musicale jeunes artistes, *salle des fêtes 20h30*

Dimanche 5
Loto du Lions Club de Bordeaux Caudéran, *salle des fêtes 14h30*

Samedi 11
Concert *à l'église Saint Jean-Baptiste de Cameyrac, 20h30*

Samedi 18
Carnaval avec repas et soirée dansante, *salle des fêtes*

Samedi 25
Boum des P'tits Loups, *salle des fêtes 14h30 - 17h*

Du lundi 27 au jeudi 30
Bourse aux vêtements Printemps/ Eté, grande *salle des fêtes*

AVRIL

Samedi 1er
Théâtre du comité des Fêtes, *salle des fêtes 20h*

Vendredi 7, Samedi 8 et Dimanche 9
Lis Tes Ratures *à Yvrac*

Dimanche 9
Rencontres florales et gourmandes
Parc de la mairie et salle des fêtes, 10h/18h

Lundi 17
Omelette Pascale et chasse aux oeufs, *parc de la mairie et salle des fêtes 12h*

Dimanche 23
1er tour des élections présidentielles, *salle des fêtes*

MAI

Dimanche 7
2e tour des élections présidentielles, *salle des fêtes*

Samedi 13
Concert du Choeur des Copains, *salle des fêtes 20h30*

Samedi 20 et Dimanche 21
Rassemblement des Saint Sulpice de France
à Saint Sulpice et Cameyrac, Parc de la mairie

Planning des messes dimanches et fêtes - Secteur Pastoral de Saint-Loubès

Du 21 janvier au 16 avril 2017

Samedi 21 janvier
Yvrac, 18h30
Dimanche 22 janvier
Messe de la Saint Vincent, Saint Sulpice 10h30
Samedi 28 janvier
Montussan, 18h30
Samedi 4 février
Izon, 18h30
Samedi 11 février
Saint Sulpice, 18h30 Messe des familles

Samedi 18 février
Beychac 18h30
Samedi 25 février
Caillau, 18h30
Mercredi 1er mars
Cendres
Saint Loubès, 18h30
Samedi 4 mars
Sainte Eulalie, 18h30
Samedi 18 mars
Yvrac, 18h30

Samedi 25 mars
Saint Loubès, 18h30 Journée du Pardon
Samedi 1er avril
Montussan, 18h30 Messe des familles
Samedi 8 avril
Izon, 18h30 - PJS
Saint Sulpice, 18h30 – PPM
Dimanche 9 avril
Rameaux
Sainte Eulalie, 10h30 – PPM
Saint Loubès, 10h30 PJS

Jeudi 13 avril
Jeudi Saint
Saint Loubès, 19h – PPM/PJS
Vendredi 14 avril
Vendredi Saint
Saint Loubès, 19h – PJS/PPM
Samedi 15 avril
Veillée Pascale
Saint Loubès. 20h PJS
Dimanche 16 avril
Pâques
Montussan, 10h30

Messe à Saint-Loubès tous les dimanches à 10h30
Accueil : 13, rue de Saint Aignan 33450 Saint Loubès. – 05 56 20 41 30 – sp.stloubes@orange.fr
Permanences : mardi-mercredi-samedi : 9h30/12h - Vendredi 9h30/12h - 17h/19h
Pour un baptême : inscriptions 3 mois à l'avance. **Pour un mariage** : inscriptions 6 mois à l'avance
PJS : Père Justin Singha 06 99 93 35 92 - **PPM** : Père Paul Mounicoux 05 56 20 46 57 / 06 68 40 39 65
Les prêtres confessent sur RV ou avant les messes.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité routière et le respect des limitations de vitesse restent toujours d'actualité. A cet effet, et à la demande de la commune, un ralentisseur a été réalisé et entièrement financé pour un montant de 62 029,50 € par la Communauté de Communes du secteur de Saint-Loubès sur la route départemental 13, au croisement de la route de Pey-Bos et de l'allée de la Pépinière.
Cette opération a été possible car ces routes avaient été classées inter-communautaires au cours du mandat 2008-2014 avec la route de Laville.

Il est vrai que cette RD 13, va détenir, à terme, le record de ralentisseurs entre notre bourg et la RN 89 avec un total de 9 sur 5 km. Seuls les automobilistes contrevenants sont responsables de cet état de fait, les élus de leur côté restent sensibilisés à la sécurité des riverains.

Revenons sur le projet piscine de notre intercommunalité. En conseil municipal du 16 mars 2016, Philippe Garrigue, président de cette intercommunalité avait présenté le projet piscine clair et précis avec les différentes options possibles. Afin de lancer les études préalables et complètes, note conseil avait approuvé en séance du 14 avril 2016, à l'unanimité, la création d'une compétence sports intercommunale, nécessaire et utile à une telle réalisation.
Malheureusement, 3 conseils municipaux sur 6 ont rejeté cette compétence. Mais les politiques communales ne sont pas les politiques intercommunautaires, et au nom de tergiversations incompréhensibles et de compromis financiers, le résultat est là : nous avons perdu au moins une année. C'est une année de perdu pour nos élèves et l'apprentissage de la natation, c'est une année de perdu pour les loisirs et sports nautiques.
Depuis le 10 novembre 2016, le conseil communautaire a voté pour la 2ème fois l'ajout de la compétence sport. Gageons maintenant que plus aucun obstacle ne viendra compromettre ce beau projet territorial.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année. Qu'elle soit gage de paix, de bonheur et de sérénité.

Claude PULCRANO

Martine MAZUQUE

Jean-Paul GRENET

Sandra MAGRI

Robert BUDIS

Groupe UNIS pour l'AVENIR et la DÉMOCRATIE
3, chemin du Bedat - 33450 SAINT-SULPICE-et-CAMEYRAC
unis.avenir.democratie@gmail.com - www.facebook.com/unis.avenir.democratie

ENTREPRISE AGRÉÉE
LE VOEU DU DERNIER ADIEU
PREVOYANCE OBSÈQUES

POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

TOUT LE FUNÉRAIRE...
...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN
RN 89 - sortie n°3
05 56 72 92 89

20 ANS D'EXPÉRIENCE
PRÉSENT SUR TOUT LE SUD-OUEST

DEPUIS 1992
JM TROUNDAY & Fils

MENUISERIE CHARPENTE SURÉLÉVATION

Ameublement
Escalier/Porte
Agencement
Construction/Rénovation
Scierie

J.M Trounday & Fils
69 route de la Landotte Z.A - 33450 IZON
j-marc.trounday@wanadoo.fr
www.jmtrounday-et-fils.fr

06 08 32 22 23

U location

Réservation en ligne sur : location-u.com/superu-saintsulpice

Tél. : 05 57 34 51 01

courses U .com

U BILLETTERIE SPECTACLES

U location

pour célébrer | pour goûter | pour s'amuser

Machine à barbe à papa

31€

par jour

Percolateur

23€

par jour

NOUVEAU

COFFRETS & CARTES CADEAUX

CHEZ U,
QUESTION CADEAUX,
ON EN CONNAÎT PLUS
QU'UN RAYON.

U LE COMMERCE QUI PROFITE À TOUS
magasins-u.com

U DRIVE coursesu.com

MES COURSES PRÉPARÉES GRATUITEMENT

U DRIVE coursesu.com

SANS MINIMUM DE COMMANDE

U DRIVE coursesu.com

TOUJOURS AU MÊME PRIX QU'EN MAGASIN*

*Hors offres promotionnelles magasin

SUPER U

Saint Sulpice et Cameyrac

Centre Commercial - Place Maucaillou - Tél. : 05 57 34 51 00

30 Commerces et Services
St Sulpice et Cameyrac
L'Esprit Maucaillou

SUDAL 05 56 63 19 63 - Label Imprim'Vert